

**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS ET
DES DELEGATIONS DE SERVICE
PUBLIC (ARMDS)
(REPUBLIQUE DU MALI)**

**REVUE INDEPENDANTE
DE LA CONFORMITE DE LA
PASSATION DES MARCHES DES
AUTORITES CONTRACTANTES**

(GESTION 2011)

**RAPPORT DEFINITIF DE SYNTHESE
DE L'AUDIT DE L'EXECUTION
PHYSIQUE (Suite aux observations
des Autorités Contractantes)**

AOUT 2016

Grant Thornton

6^e étage Immeuble Clairafrique
Rue Malenfant - Dakar Plateau
BP 7642 - Dakar
T 00 221 33 889 70 70
F 00 221 33 821 10 70
E grantthornton@sn.gt.com

www.grantthornton.sn

**Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes**
Membre de Grant Thornton International

SIGLES ET ACRONYMES

AC : Autorité Contractante

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DP: Demande de Propositions

ED : Entente Directe

CS : Contrat de Services

ARMDS : Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public

CR : Conseil de Régulation

DFM : Direction des Finances et du Matériel

MEALN : Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales

AGETIER: Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipement Ruraux

MPFEF : Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

MAT : Ministère de l'Artisanat et du Tourisme

MS : Ministère de la Santé

CRS : Conseil Régional de Sikasso

MEE : Ministère de l'Energie et de l'Eau

MATCL : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales

MSIPC : Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile

Dakar, le 29 août 2016

**A Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public**

REPUBLIQUE DU MALI

Objet : Rapport définitif de synthèse de l'audit de l'exécution physique des marchés conclus par les Autorités contractantes au titre de la gestion 2011

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

En exécution de la mission que l'ARMDS a bien voulu nous confier et relative à la revue indépendante de la conformité de la passation des marchés publics conclus par les autorités contractantes pour la Gestion 2011, nous avons l'honneur de vous soumettre conformément aux termes de référence, notre rapport définitif de synthèse sur l'exécution physique des marchés passés par les autorités contractantes ciblées. Ce rapport tient compte des réponses du MEALN, du Conseil Régional de Sikasso et, du Ministère de la Santé qui après examen par nos soins ne présentent aucun impact sur les constats relevés dans les rapports provisoires.

Nous avons effectué notre revue sur la base des termes de référence (TDR) du contrat de services signé entre l'Autorité de Régulation des Marchés et des Délégations de Service public et le Cabinet Grant Thornton Sénégal.

Selon les TDR, la mission a pour objectif principal de vérifier la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés conclus en 2011 par les autorités contractantes ciblées, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par les textes en vigueur en matière de marché public.

Ce rapport présente les résultats de nos travaux sur les marchés passés au titre de la gestion 2011. Ces résultats concernent les constats relatifs à la conformité des dossiers techniques, la qualité des ouvrages réalisés et, au suivi et contrôle de l'exécution des marchés, relevés pour chaque autorité contractante audité.

Nous tenons à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et leur collaboration au moment de notre intervention.

Nous vous prions de croire, **Monsieur le Secrétaire Exécutif**, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Boubacar NDIAYE
Associé



SYNTHESE DE NOS TRAVAUX

Dans le cadre de notre mission, treize (13) entités subdivisés en quatorze (14) autorités contractantes étaient concernées. Sur un ensemble de cinquante (50) marchés de travaux et quarante (40) de prestations intellectuelles, soit un total de quatre vingt dix (90) marchés, trente deux (32) ont été retenus pour l'audit physique. Le choix est fait conformément aux exigences des TDR selon que c'est des marchés à Appel d'Offres Ouvert ou des Demandes de Propositions ou bien des marchés par Entente Directe.

L'ARMDS a été informée de la liste des marchés échantillonnés, aux fins d'instruire chacune des autorités contractantes pour mettre la documentation à jour avant l'arrivée de l'auditeur physique.

Sur place, l'expert chargé de l'audit physique s'est rapproché de chaque autorité contractante pour signifier le détail de la documentation requise.

Pour les autorités contractantes organisées et de bonne foi, les documents demandés ont pu être fournis sauf pour ceux non disponibles à leur niveau. Certaines autorités contractantes n'ont pu rien fournir c'est le cas du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Primature (qui a été finalement sortie de la liste des AC ciblées par l'ARMDS) ; d'autres ont été trop limitatives dans les documents fournis au point où nos investigations pour eux, n'ont pas pu être détaillées, c'est le cas du Ministère de l'Energie et de l'Eau, et celui de l'autorité de Régulation des Postes et télécommunications (ARMTP) pour qui nous avons reçu respectivement et de façon partielle des documents pour un marché contre cinq requis.

En définitive, sur l'ensemble des marchés échantillonnés, seuls 65.6% ont pu être audités avec un taux de 76.5% pour les marchés de travaux et 53.3% des marchés de prestation intellectuelle.

C'est à croire que la « rétention d'information » ou bien la faible disponibilité à avoir d'archives fiables et disponibles est plus prononcée au niveau des marchés de prestations intellectuelles qui sont d'ailleurs de nature immatérielles.

Conformément aux exigences des TDR, le complément d'information est obtenu sur le terrain lors des visites.

Pour les marchés de travaux, lors de ces visites, des entretiens ont eu lieu avec les usagers des ouvrages et, nous avons vérifié la qualité de la réalisation en conformité avec le contenu du devis quantitatif du marché et, parfois en comparaison avec le dernier décompte.

Au terme de ces vérifications les constats effectués et, qui ont une répercussion palpable sur l'exécution physique, sont de plusieurs ordres : ils commencent depuis la phase de la passation de marché, à la phase finale de clôture du marché et d'archivage de documents d'exécution. Ces différentes phases peuvent être classées en deux étapes notamment :

- le contenu du dossier d'appel à candidature (Dossier d'Appel d'Offres pour les marchés de travaux, et Demande de Propositions pour les marchés de prestations intellectuelles).
- le suivi d'exécution y compris la phase de clôture du marché.

Nos constats les plus récurrents peuvent être regroupés en quatre points, détaillés ci-après :

- Insuffisance dans la phase de la passation de marché ;
- Mauvaise gestion de la phase de contractualisation ;
- Insuffisance du suivi d'exécution ;
- Mauvaise Gestion de la phase de clôture de marché.

A-INSUFFISANCE DANS LA PHASE DE LA PASSATION DE MARCHÉ

1-L'INSUFFISANCE AU NIVEAU DES DAO (DOSSIER D'APPEL D'OFFRES)

- la plupart des DAO ne contiennent pas la rubrique relative à la définition des prix. Cette rubrique est d'autant plus importante que les spécifications techniques à elles seules ne permettent pas de renseigner le contenu d'un prix.
- dans le DAO, la rubrique relative au devis est souvent émaillée d'erreurs relatives aux quantités, aux unités ou à la désignation des prix.
- la détermination du délai d'exécution des travaux ou de prestation n'est pas souvent en relation avec la quantité des travaux à exécuter. Le délai est généralement court, ou long surtout pour les avenants.

2-L'INSUFFISANCE AU NIVEAU DES DP (DEMANDE DE PROPOSITIONS)

- certains marchés de prestations intellectuelles sont dépourvus de TDR (Termes de Référence).
- parfois, les TDR sont muets au sujet des différents rapports et au sujet des échéances de soumission à l'Autorité Contractante.

3-NIVEAU IRREALISTE DES PRIX

- pour les travaux, certains prix sont trop faibles parfois en dessous du prix sec ; d'autres sont élevés. Il y a une mauvaise maîtrise du contenu d'un prix de la part des soumissionnaires.
- la rémunération des missions de contrôle et surveillance de travaux est généralement très faible et n'est pas en rapport avec les experts requis dans les TDR.

B-MAUVAISE GESTION DE LA PHASE DE CONTRACTUALISATION

1-CONTRACTUALISATION A POSTERIORI

Dans certains cas, la date d'approbation du contrat et celle d'attestation de bonne fin sont trop rapprochées. L'exemple est donné pour un marché dont le délai est de 20 jours et, pour lequel la date d'approbation est la même que celle de l'attestation de bonne fin.

2-APPROBATION NON DATEE

Il est parfois noté que l'approbation ne porte pas de date. La date d'approbation a une signification importante dans le processus de passation.

3-LA SIGNIFICATION DE LA DATE EFFECTIVE DE DEMARRAGE

La notification reste muette sur la date effective de démarrage (on sait que par défaut, c'est la date de notification, suivant le code) et, parfois, la notification intervient avant l'enregistrement. Il convient de faire l'enregistrement avant de notifier le marché comme stipulé dans la directive n°04/2005/CM/UEMO (article 69) et mieux, comme le précise le code en son article 74 ; les marchés de travaux ont besoin d'un délai différé pour le démarrage.

C-INSUFFISANCE DE SUIVI D'EXECUTION

1-ABSENCE D'UN RESPONSABLE DE SUIVI (CHEF PROJET)

- Nous avons souvent noté que le suivi direct d'un projet ne relève pas d'un responsable de l'autorité contractante qui répond de la réussite ou des insuffisances liées à ce projet. Les carences actuelles des entreprises et des missions de contrôle exigent un niveau

supplémentaire de suivi relevant de l'autorité contractante qui est chargé de vérifier la bonne exécution globale du contrat de réalisation et du contrat de contrôle. C'est aujourd'hui le schéma responsable de toute autorité contractante pour la réussite d'un projet.

- Les attachements sont signés parfois par l'entrepreneur seul et souvent uniquement par ce dernier et par le chef de mission ; aucune certification d'un représentant de l'autorité contractante ne garantit le paiement qui est généralement directement ordonné par la Direction des Affaires Financières alors que cette dernière est à caractère purement bureaucratique.

2-INSUFFISANCE, OU NIVEAU TRES BAS DU CONTROLE ET DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

- La qualité approximative de la finition des travaux témoigne d'une quasi absence de contrôle des travaux.
- La confusion de type de marché (forfaitaire ou à prix unitaires) lors de l'établissement des attachements. Chacun des prix du marché est attaché à 100% sans considération de la quantité réelle exécutée sur le terrain. Nous avons constaté parfois des dépassements de quantités entre celles exécutées et celles prévues dans les devis.
- La non application de pénalité de retard pour les cas de dépassement de délai.

3-UNE MAUVAISE GESTION DES CAS D'AVENANTS

- Les changements en cours d'exécution (délai surtout) de contrats ne font pas l'objet d'avenants. Parfois, il n'y a même pas d'ordre de service pour caractériser les suspensions de délai lors de l'exécution.
- La documentation requise pour constituer un avenant (motif, devis actualisé....etc) n'est pas élaborée avant la mise à la signature de l'avenant ; l'avenant se trouve ainsi vidé de son contenu réglementaire.
- La chronologie de numérotation n'est pas respectée lors de la constitution d'avenants. Nous avons constaté un avenant n°2 pour un marché alors que l'avenant n°1 était lié à un autre marché de la même autorité contractante.

4-MANQUE DE CLARTE AU NIVEAU DES ATTACHEMENTS

- les états de paiement sont souvent dépourvus d'un attachement des travaux ou de prestations. S'il existe, cet attachement n'est pas établi suivant une présentation lisible et accessible à tous avec les trois principales colonnes que sont : la quantité précédente, la quantité actuelle et la quantité cumulée.

D-MAUVAISE GESTION DE LA PHASE DE CLOTURE DE MARCHE

1-DESIGNATION INAPPROPRIEE DE DECOMPTE

Les décomptes sont désignés « Décompte provisoire N°...» même pour ceux de paiement de la retenue de garantie. Nous n'avons pas de « décompte final » juste après la réception provisoire, ni de « décompte définitif » juste après la réception définitive.

2-ABSENCE DE PLAN DE RECOLEMENT MEME A LA RECEPTION DEFINITIVE

L'article 36 de tous les marchés de travaux spécifie les documents à fournir après exécution. Les autorités contractantes n'exigent pas de l'entreprise, notamment le plan de récolement qui doit être fourni trente jours après la réception provisoire.

3-ABSENCE D'UN SYSTEME D'ARCHIVAGE RIGoureux

Tous les documents requis n'ont pas été mis à notre disposition. Pour certaines autorités contractantes, lesdits documents n'ont pas été classés et archivés ; pour d'autres, selon les informations reçues, ils ont fait l'objet de saccages lors des événements de 2012.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, les recommandations ci-après sont formulées:

- Améliorer le système d'archivage des données de chaque projet en sériant chacune des phases de vie du projet considéré.
- Améliorer la qualité des DAO et des DP. Tout prix doit être éclairé par sa définition ; et les TDR doivent avoir une mention sur le chronogramme des rapports. Aussi, le délai d'exécution devra être quantifié avec rigueur et par des compétences avérées.
- Désigner et renforcer la responsabilité du chef de projet en favorisant les visites de terrain. Cette responsabilité passe aussi par la lecture intégrale du projet du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) avant le lancement de l'avis ; et la lecture intégrale des rapports périodiques de la mission de contrôle et l'avis obligatoire écrit sur chaque rapport lors de l'exécution. L'avis est sous-tendu par le respect de façon comparée et point par point, du contenu des TDR. Le chef de projet aura un regard spécial sur l'établissement des attachements qu'il devra viser, et la gestion des avenants en cas de changement d'un terme du marché. Il aura en outre la responsabilité de la constitution d'archives relatives au projet dont il a la charge.

Les autorités contractantes qui ne disposent pas en leur sein de la compétence requise ou bien celles qui ont par an, un nombre très limité de marchés à passer, devront requérir les services payants d'un maître d'ouvrage délégué.

- A l'endroit de l'ARMDS, nous recommandons l'organisation de modules de formation au profit des autorités contractantes sur les aspects suivants : la quantification de délai d'exécution de travaux ; l'élaboration d'attachement (cas de travaux, cas de prestations, marchés forfaitaires, marchés à prix unitaires, les signataires.....) ; la gestion d'avenant pour un marché public ...etc.
- Toujours à l'endroit de l'ARMDS, nous recommandons l'organisation de modules de formation au profit des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Bureaux de Contrôle de travaux, sur l'établissement de prix de soumission pour les marchés publics.

CONCLUSION

Conformément à la méthodologie proposée à la soumission, notre échantillonnage est partagé avec l'ARMDS. Malgré la lettre de relance de cette dernière, certaines autorités contractantes n'ont pas fourni la documentation requise durant la période d'intervention du consultant. Ainsi donc, sur quatorze autorités contractantes pour une sélection de 32 marchés sélectionnées, seules douze AC, ont pu être auditées pour un nombre de 21 marchés.

Si on peut reconnaître légitimement l'influence des événements de 2012 pour la perte des archives chez certaines autorités contractantes, d'autres ont manifesté clairement une faible disponibilité en matière de collaboration.

En sus des constats globaux évoqués ci-avant, il ya lieu de relever pour l'ensemble des marchés audités, tous à prix unitaires, quelques constances qu'il importe de corriger urgemment :

- les attachements de tous les prix du marché à 100% comme s'il s'agissait d'un marché forfaitaire ;
- le faible niveau de suivi de l'exécution d'abord de la part du bureau chargé du suivi et du contrôle puis de la part de l'autorité contractante elle-même ;
- la mauvaise détermination des délais de réalisation.

Par conséquent, même si les besoins exprimés semblent être satisfaits par les exécutions effectivement constatés par nos soins sur le terrain, la qualité des réalisations ainsi que les coûts y relatifs pouvaient bénéficier d'une meilleure fiabilité.

I- TABLE DES MATIERES

1- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	9
1.1 CONTEXTE	10
1.2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RAPPEL DES TDR	10
2- METHODOLOGIE DE LA REVUE APPROFONDIE DES MARCHES.....	12
2.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE	13
2.2 RENCONTRES AVEC LES PARTIES PRENANTES	13
2.3 COLLECTE ET ANALYSE DE LA DOCUMENTATION EXISTANTE	13
2.4 INSPECTION VISUELLE SUR SITES	14
2.5 ELABORATION DES RAPPORTS ET RESTITUTIONS	15
2.6 RESULTATS ATTENDUS	15
3- SELECTION DES MARCHES DE 2011.....	16
4- REVUE APPROFONDIE DES MARCHES PUBLICS	19
4.1 CONSTAT SUR L' EXECUTION PHYSIQUE	20
5- PLAN D'ACTION DE PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'ENSEMBLE DES AUTORITES CONTRACTANTES AUDITEES.....	108
6- PLAN D' ACTIONS SPECIFIQUES DES PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE CHAQUE AUTORITE CONTRACTANTE	112
ANNEXES –LISTE DES MARCHES AUDITES POUR CHAQUE AUTORITE CONTRACTANTE	126

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 CONTEXTE

Les réformes engagées depuis quelques années dans l'espace communautaire UEMOA, en matière de passation des marchés publics ont abouti, entre autres, à l'adoption de deux Directives, à savoir :

- La Directive n° 04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.
- La Directive n° 05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

L'objectif recherché et affiché à travers ces réformes est d'accroître l'efficacité, l'efficience et la transparence des systèmes de passation des marchés publics et des délégations de service public.

Au Mali, comme dans les autres Etats de l'espace UEMOA, les réformes ont apporté d'importantes innovations à l'environnement juridico-institutionnel, notamment par l'introduction d'un acteur nouveau dans le jeu : l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service public.

Outre sa mission de conseil, l'Autorité est surtout un organe de contrôle a posteriori des procédures de passation. L'article 109 du Décret N° 08-485/P-RM du 11 août 2008 modifié, portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, dispose : « l'Autorité de Régulation commande, à la fin de chaque exercice budgétaire un audit indépendant sur un échantillon aléatoire de marchés... »

1.2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RAPPEL DES TDR

OBJECTIF GLOBAL

L'objectif principal de la mission est de vérifier que les marchés passés au titre des exercices concernés l'ont été, dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques sont:

- (i) évaluer l'ensemble de l'organisation fonctionnelle de la passation des marchés publics en vérifiant l'existence et l'efficacité des organes prévus par le Code : personne responsable du marché, commissions, sous-commissions (en termes de capacités humaines et matérielles) et notamment leur capacité en matière de préparation, passation et exécution des marchés ;
- (ii) vérifier que les procédures utilisées répondent bien aux principes généraux de liberté d'accès à la commande publique, d'économie, d'efficacité, d'équité (égalité de traitement des candidats) et de transparence des procédures, édictés par le Code des marchés publics ;
- (iii) formuler une opinion sur les procédures utilisées pour chaque contrat analysé et pour chaque autorité contractante concernée, et proposer des mesures d'accompagnement susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système de la commande publique.
- (iii) faire une évaluation des recours adressés au Comité de Règlement des Différends (CRD), tant du point de vue de leur pertinence, de leur qualité (respect des dispositions légales et réglementaires de recevabilité), que de leur traitement (y compris les suites réservées aux décisions du CRD par les personnes concernées : autorités contractantes ou soumissionnaires);
- (iv) pour les marchés soumis à son contrôle a priori, faire une appréciation des avis de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (DGMP-DSP), en termes de pertinence et de conformité à la réglementation ;

- (v) faire ressortir pour les marchés sélectionnés, y compris les contrats simplifiés, les taux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- (vi) faire une revue d'ensemble des marchés passés par entente directe : conformité aux dispositions du Code, nombre et montant, pourcentage représenté dans l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante ; pourcentage du volume global des marchés passés au cours de l'exercice et le pourcentage en montant et en nombre de ces marchés qui ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur ; évaluer la compétitivité des prix proposés dans ces marchés ;
- (vii) pour chacun des points ci-dessus, dégagé des pistes pour la formulation de propositions de réformes au besoin;
- (viii) relever les éventuels indices de fraude et de corruption ou de toutes autres mauvaises pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, paiements sans service effectif, etc.) telles qu'elles sont définies dans le Code des marchés publics et ses textes d'application.

2. METHODOLOGIE DE LA REVUE APPROFONDIE DES MARCHES

2.1 CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA METHODOLOGIE

Après analyse des termes de référence, nous avons identifié les activités et les tâches essentielles à réaliser. Celles-ci ont été répertoriées en fonction de la chronologie de déroulement des principales activités et ont été regroupées en 4 phases essentielles :

- Rencontre avec les parties prenantes et validation du programme ;
- Collecte et analyse de la documentation existante ;
- Visite des sites et l'inspection visuelle des travaux réalisés ;
- Rédaction des rapports.

De manière plus précise, notre démarche est la suivante:

- Etablissement de la feuille de route et prise de contact avec les responsables de l'ARMDS et des autorités contractantes pour assurer une planification correcte des missions à réaliser ;
- Collecte et analyse documentaire auprès des parties prenantes. La collecte concerne les documents d'exécution, de suivi et de réception des marchés et toute autre documentation pertinente ;
- Organisation et visite de sites pour une inspection visuelle des travaux et des fournitures effectuées ;
- Elaboration d'un rapport provisoire qui constitue une synthèse des constats effectués à l'issue de nos travaux ;
- Organisation de réunions de partage à mi-parcours pour vérifier, sur la base des résultats préliminaires, que les objectifs sont bien cernés et apporter des éventuels recadrages nécessaires suites aux réponses éventuellement apportées par les autorités contractantes ;
- Finalisation du rapport.

2.2 RENCONTRES AVEC LES PARTIES PRENANTES

La première phase de la mission a permis de procéder à un premier échantillonnage de marchés sur la passation. Sur la base de ces sélections nous avons essentiellement effectué nos sélections sur l'audit physique conformément aux TDR et, en partant d'une méthodologie objective et rationnelle de sélection de marchés basée sur les principes suivants :

- la nature du marché : travaux, fourniture et services
- une diversification de la localisation des marchés ;
- une diversification des autorités contractantes.

2.3 COLLECTE ET ANALYSE DE LA DOCUMENTATION EXISTANTE

Nous avons procédé au rassemblement des documents disponibles qui concernent les projets sélectionnés.

Les données obtenues auprès de l'ARMDS sont complétées auprès des autorités contractantes concernées pour pouvoir disposer des informations et documents suivants :

- Données générales sur les marchés;
- Les cahiers des prescriptions techniques et termes de références pour les travaux et prestations intellectuelles;
- Les documents de gestion financière et administrative des projets : décomptes, ordres de services, avenants;
- Les documents de suivi et contrôle des travaux : rapports d'essais, procès-verbaux de réception, rapports périodiques ;
- Toute autre documentation utile à la mission.

Pour chaque marché sélectionné, l'analyse documentaire porte sur les points ci-après:

1. L'exhaustivité et la prise en compte des normes et recommandations techniques ;
2. L'exhaustivité et la pertinence des documents techniques du dossier d'appel d'offres ;
3. La pertinence du projet d'exécution des travaux et l'opportunité des solutions techniques adoptées ;
4. L'établissement et la pertinence des termes de références pour les contrats de prestations intellectuelles. Nous avons également procédé à la vérification de la méthodologie d'exécution des prestations, de la qualification des experts, de la fourniture des rapports (provisaires, définitifs) du calendrier d'exécution et du respect des délais ;
5. la conformité des fournitures avec les spécifications techniques du contrat. La vérification portera sur l'existence et la pertinence des spécifications techniques des fournitures et produits, le respect des quantités et le respect de la concurrence (restrictions pour cibler une marque ou origine de produits ou fournitures).

La seconde étape de cette analyse porte sur les vérifications de la bonne conduite générale des marchés:

1. Cohérence des prix (jugement sur le niveau des prix unitaires des principaux postes des devis quantitatifs);
2. Conformité de la tenue des documents de gestion de chantier (journaux de chantier, procès-verbaux de réunion) ;
3. Etablissement des rapports contractuels d'étapes pour les travaux de prestations intellectuelles et leur qualité ;
4. Conformité des certificats de qualité des matériaux et produits;
5. Rôle des différentes parties prenantes dans la gestion contractuelle du projet ;
6. Qualification du contrôle pour garantir la qualité des travaux ;
7. Démobilisation effective et sans risques environnementaux ou effets visuels, de l'ensemble des matériaux utilisés et/ou modifiés durant l'exécution des travaux ;
8. Analyse des contentieux éventuels en cours (recommandations attendues pour leur résolution).

La conformité des dépenses effectuées constitue la dernière étape et, est axée sur la vérification :

1. de la régularité des décomptes, demandes d'acomptes et factures, (travaux, fournitures et services) ;
2. des opérations de contrôle effectivement mises en œuvre par la maîtrise d'œuvre chargée du contrôle pour la vérification des quantités;
3. de la concordance entre les quantités présentées dans les décomptes et les quantités effectivement observées sur le terrain;
4. de l'établissement des décomptes en fonction de la fourniture des rapports pour les travaux de prestations intellectuelles,
5. de la régularité des cautionnements, des remboursements d'avances, de l'application des pénalités de retard (éventuellement), et du respect des délais de paiement.

2.4 INSPECTION VISUELLE SUR SITES

Après finalisation du programme de visite de terrain et une analyse détaillée des documents de projets, la mission d'audit technique accompagnée par les AC s'est rendue sur les sites des travaux.

Les données ont été recueillies à partir :

- de l'inspection visuelle et des constatations faites sur place par l'Expert ;
- les entretiens avec les services techniques locaux ayant été impliqués dans le processus ;
- et des entretiens avec les structures bénéficiaires des opérations.

La visite sur sites nous a permis de vérifier la conformité des travaux avec les prescriptions techniques du contrat et les procès-verbaux de réception.

Cette approche inclusive a permis de nous assurer d'un maximum de coopération et d'une traçabilité sans faille des opérations effectuées.

2.5 - ELABORATION DES RAPPORTS ET RESTITUTION

Un rapport provisoire de la mission est établi et mis en évidence, les insuffisances et dysfonctionnements constatés au niveau de la qualité des projets.

Des séances d'échange entre le consultant et les responsables des autorités contractantes, a eu pour but de passer en revue les constatations de l'audit et de recueillir les observations des AC.

Le rapport final du Consultant est soumis après réception des réponses des AC, et les commentaires de l'ARMDS.

2.6 - RESULTATS ATTENDUS

L'audit technique débouche sur la formulation de recommandations relatives aux points suivants :

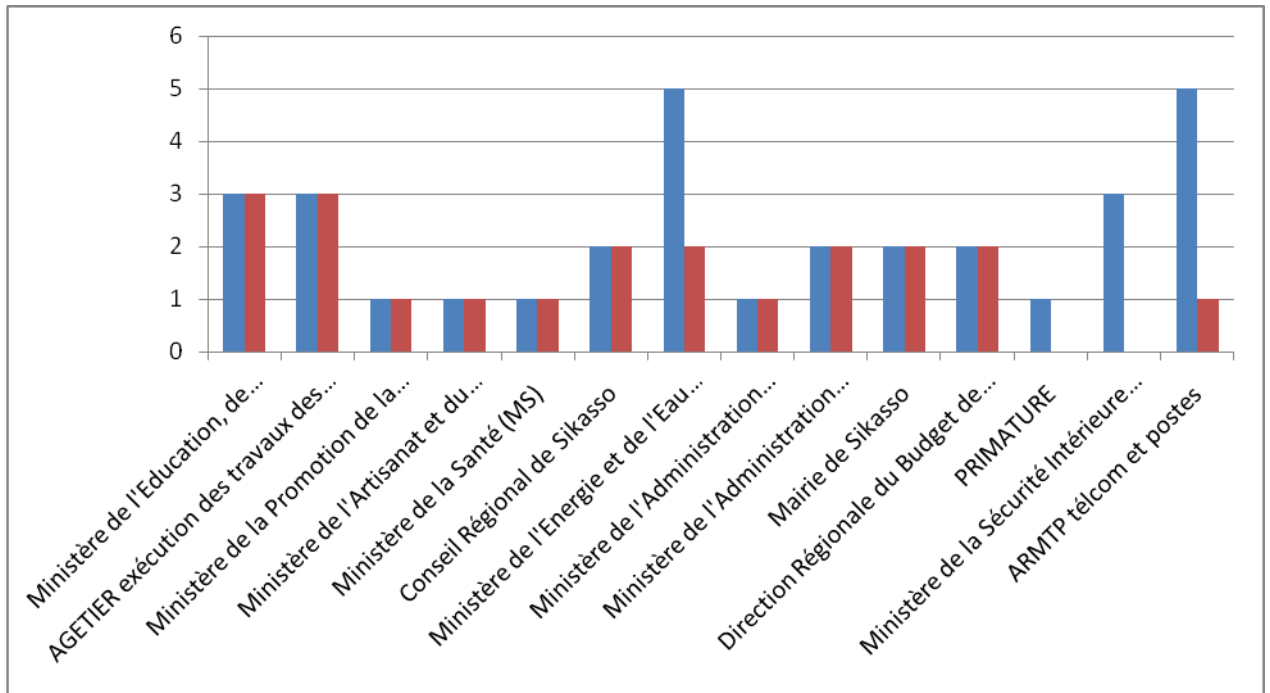
1. Les principaux enseignements généraux à tirer de cet audit pour des actions futures ;
2. Les mesures correctives permettant d'éviter que les éventuelles anomalies observées n'aient un impact sur la qualité du projet (ou produit) et sa durabilité dans les horizons prévus.

3. SELECTION DES MARCHES DE 2011

Le tableau ci-après indique la sélection opérée pour la revue physique des marchés passés par les autorités contractantes pour la gestion 2011.

DETAIL DES MARCHES AUDITES

N°	AUTORITE CONTRACTANTE	NOMBRE DE MARCHES ECHANTILLONNES	NOMBRE DE MARCHES AUDITES
1	Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN)	3	3
2	AGETIER exécution des travaux des et des infrastructures	3	3
3	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)	1	1
4	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MAT)	1	1
5	Ministère de la Santé (MS)	1	1
6	Conseil Régional de Sikasso	2	2
7	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE)	5	2
8	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)-DFM	1	1
9	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)-Mairie du District de Bamako	2	2
10	Mairie de Sikasso	2	2
11	Direction Régionale du Budget de Sikasso	2	2
12	PRIMATURE	1	0
13	Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (MSIPC)	3	0
14	ARMTP télécom et postes	5	1
TOTAL		32	21



Comme montré sur le graphique, la plupart des autorités contractantes ont eu leurs marchés vérifiés en totalité tandis que deux ont eu une vérification partielle et deux autres n'ont même pas été auditées sur un seul marché.

4. REVUE APPROFONDIE DES MARCHÉS PUBLICS

4.1 CONSTAT SUR L'EXECUTION PHYSIQUE

4.1.1. MINISTERE DE L'EDUCATION, DE L'ALPHABETISATION ET DES LANGUES NATIONALES (MEALN)

Notre revue a porté sur trois (3) marchés :

4.1.1.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ET DEUX BLOCS DE TROIS LATRINES POUR 11 CENTRES D'ANIMATION PEDAGOGIQUE (LOT 04:CENTRE D'ANIMATION DE GARALO ET DE CENTRES D'ANIMATION PEDAGOGIQUES ZANGASSO DANS LA REGION DE SIKASSO

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
01-MEALN	0356DGMP-DSP2011	Travaux	56 802 560	Garalo/Zangasso
Entreprise: KOURANI				
Mission de contrôle :				
Financement : Budget National				
Date d'approbation : 20 juin 2011				
Date démarrage : 20 Octobre 2011				
Délai d'exécution : 4 mois				
Date de réception provisoire : 14 février 2013.				

EVALUATIONS TECHNIQUES

La matérialité de l'ouvrage est avérée et nous avons constaté au niveau de Garalo et de Zingasso l'utilisation effective des locaux. Sur le terrain, nous avons constaté à Garalo comme à Zingasso, de l'humidité au mur par endroit, quelques fissures par endroit et un mauvais fonctionnement du circuit électrique.

CONSTATS

- Nous avons reçu le point des paiements, et les travaux sont attachés à 100% du devis estimatif du marché pour chaque ligne. Nous avons constaté que le montant exécuté est facturé 55 802 560 FCFA contre 56 802 560 FCFA (montant du marché) ; cette différence d'un million n'est pas explicite à la lecture des attachements.
- Il faut préciser que pour ce marché d'un délai de quatre mois, la notification de démarrage date du 20 octobre 2011, alors que la réception provisoire n'a eu lieu que le 31 janvier 2013 soit un retard de plus de 15 mois. Aucun Ordre de Service de suspension ou même de régularisation n'a été porté à notre connaissance. Nous n'avons aucune information sur l'application des pénalités de retard.
- **QUELQUES REMARQUES LIÉES AU NON RESPECT DU DEVIS ESTIMATIF**
 - La mise « à terre » de chacun des bâtiments est faite avec des fils de section trop faible (à peine 2.5mm² contre 6mm² minimum),
 - Les dalles sur les fosses septiques sont d'à peine 10 cm d'épaisseur. Au niveau de Zingasso, le filtre de la fosse septique est supprimé et laissé ouvert,
 - La toiture des toilettes est en tôles ondulées en lieu et place de tôles bac prévues au devis,
 - Aucune IPN prévue au devis n'est utilisée pour la toiture,

- Enfin, le plan de récolement qui est une exigence du marché (voir article 36 page 11 du marché) n'est pas fourni.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

- ✓ De mettre en place une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Une telle structure existe semble-t-il au niveau du MEALN ; il importe donc de la redynamiser en favorisant les visites de terrain en cours d'exécution. Cette structure aura un regard spécial sur la gestion d'avenants en cas de changement dans les termes du marché.
- ✓ D'appliquer l'article sur la pénalité de retard en cas de dépassement de délai non justifié par un avenant.
- ✓ De formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES



Présence humidité au mur sur une façade CAP de Garalo



Qualité bas de gamme des carreaux (multicolores)



Humidité inconmodante au plafond et au mur



Toiture en matériaux autres que ceux du devis (pas de tôle bac, pas de IPN)



Faible épaisseur dalle-suppression filtre de la fosse septique à Zingasso



Risque d'insalubrité avec dalle fosse latrine mal fermée à Zingasso



Vitre cassée

4.1.1.2. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHÉ : PRESTATION DE SERVICES D'UN EXPERT EN INFORMATIQUE DE GESTION CHARGE

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
02-MEALN	088/DGMP/2011	Prestation intellectuelle	127 649 232	Bamako
Entreprise: SOFRECO				
Mission de contrôle : N/A				
Financement : AFD				
Date d'approbation : 26 janvier 2011				
Date démarrage : 21 Février 2011				
Délai d'exécution : 15 mois				
Date de réception provisoire : le rapport final porte la date de décembre 2011				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Pour ce marché de prestation intellectuelle, l'appréciation est basée sur le respect des Termes de Référence (TDR) de la Mission.

CONSTATS

- Nos investigations nous ont permis de noter que la mission a permis la mise en cohérence et la simplification des outils de collecte, la mise en place d'un annuaire synthétique et surtout la stabilisation de la base de donnée dans le but de l'établissement du réseau virtuel privé. Nous soulignons néanmoins que nous n'avons pas reçu de courriers d'appréciation de la part du ministère, de divers rapports soumis par la mission.
- Nous précisons d'emblée que le contenu du marché ne présente pas de termes de référence. Par ailleurs, il y a lieu de noter que l'étendue de la mission est présentée mais les obligations de rapports ne sont pas énumérées.
- Les deux facturations soumises respectent les termes du contrat. Mais nous n'avons pas une signature du service utilisateur qui atteste de l'exécution effective de la prestation durant la période. Pour le cas d'espèce, un attachement de la Direction de la statistique et de l'informatique ferait foi.
- Nous avons reçu les rapports intitulés « Initial », celui du premier trimestre et le rapport final; toutefois la date de remise de rapports n'est pas spécifiée (pas de cachet de réception). S'agissant du contenu des rapports, les trois rapports respectifs détaillent le déroulement de la mission et, le niveau de performance atteint.
- Au regard de la date de notification et celle du rapport final, on peut dire que la mission n'est pas allée à son terme. Nous avons noté dans les documents reçus un papier de prise de service du chef de mission en date de 4 octobre 2010 (avant la date officielle de démarrage).
- Nous n'avons pas reçu le dernier décompte pour apprécier le niveau de paiement des prestations conformément au contrat.

RECOMMANDATIONS

Au regard des points incriminés, nous recommandons à l'autorité contractante :

- de veiller à l'avenir au contenu des dossiers de Demande de Proposition en y insérant nécessairement les TDR avec les détails requis notamment sur les rapports et les dates de remises de ces derniers.
- de veiller à faire valider par l'entité consommatrice, un attachement de service fait, pour les marchés de prestations intellectuelle.
- de suivre l'exécution des projets en matérialisant tout changement de terme de marché (notamment le délai et le montant) par ordre de service soutenu par avenant.
- d'améliorer la procédure de réception des rapports au niveau du secrétariat en exigeant l'apposition d'un cachet daté sur la page de garde, en plus du bordereau habituel de transmission.
- d'améliorer la tenue des archives.

4.1.1.3. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : CONCEPTION ET PRODUCTION D'UNE PIECE DE THEATRE

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE (F CFA TTC)	LOCALISATION
03-MEALN	00893/MEALN-DFM-DAMP/2011	Prestation intellectuelle	6 065 200	Bamako
Entreprise: KARY COULIBALY				
Mission de contrôle : N/A				
Financement : Budget National				
Date d'approbation : 18 novembre 2011				
Date démarrage : Non communiqué				
Délai d'exécution : 20 jours				
Date de réception provisoire : l'attestation de service est signée le 18 novembre 2011				

EVALUATIONS TECHNIQUES

L'appréciation sera basée sur le respect du contenu du marché. Pour le paiement, la matérialité est attestée par une « Attestation de service fait » présentée et jointe à la demande de paiement.

La demande de paiement qui est un paiement unique pour la prestation, présente un détail des divers postes rémunérés que nous trouvons raisonnables.

CONSTATS

Le respect du contenu du marché a requis la présentation d'une attestation de service fait. Cette attestation a été fournie. Nous notons cependant que la date d'approbation du contrat coïncide **presque** avec celle de la délivrance de l'attestation de service fait ; ce qui suppose que le service est rendu avant la contractualisation.

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons à l'AC de s'assurer de l'approbation du contrat avant d'autoriser l'exécution de la prestation.

4.1.2. AGENCE D'EXECUTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'EQUIPEMENT RURAUX (AGETIER)
4.1.2.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE DE KOUMANTOU LOT 3

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
01-AGETIER	T1-BTN2-254-01-03/2011/IP	Travaux	101 847 448	Koumantou
Entreprise: ABDOULAYE DIAWARA				
Mission de contrôle : Atelier d'Architecture d'Urbanisme Malick Badara Sow				
Financement : Budget National				
Date d'approbation : 29 avril 2011				
Date démarrage : 11 juillet 2011				
Délai d'exécution : 5 mois -OS- du 13 décembre 2011 (après expiration délai contractuel) pour prolongation de 45 jours en raison des travaux complémentaires (qui réduisent quand même le montant du marché de 101 847 448F à 82 663 380). On peut donc considérer la fin du délai pour 26 janvier 2012				
Date de réception provisoire : pas de PV de réception provisoire, mais la réception définitive est prononcée le 5 avril 2013.				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Certains travaux du devis du marché ne trouvent pas leur justification et pourtant ils sont exécutés et payés ; c'est le cas notamment de « 94.84ml de caniveaux » exécutés devant le lycée et sans aucun exutoire.

Certains travaux prévus au devis ne sont pas perceptibles sur le terrain mais attachés et payés. C'est le cas de 738.05ml de cunettes et de châssis métalliques vitrés moustiquaires avec grille... tous d'un montant global de 6 204 400F CFA.

Certains travaux, notamment ceux de l'avenant paraissent très chers. C'est le cas de la niche du supprimeur en béton armé et de dimension 1.5x1.5x1.5m3 payée à 500 000 FCFA ; soit environ 300 000FCFA/m3 le béton armé. C'est aussi le cas de fourniture et pose de 10 cm de lit de sable pour la mise en place de tuyau PVC soit le m3 de sable payé à environ 30 000 F CFA en considérant une tranchée de 50 cm de large au plus.

CONSTATS

Les quantités du devis sont payées intégralement sans une justification avérée de l'exécution. Les prix du marché ne sont pas soutenus par une définition de prix. Enfin, les attachements sont uniquement signés de l'entrepreneur et de la mission de contrôle ; aucune représentation opérationnelle de l'AGETIER ne les certifie. Nous n'avons pas reçu le plan de récolement.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offres. Veiller à y insérer la définition des prix du marché.

- ✓ Mettre en place une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Ladite structure aura à visiter les travaux sur le terrain pour relever à temps les irrégularités.
- ✓ Formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES





**4.1.2.2 PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : CONTROLE ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BARRAGE SEUIL DE DJENNE.**

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE (F CFA TTC)	LOCALISATION
02- AGETIER	255/2011/IP	Surveillance /Contrôle	1 156 533 763	Djenné
Entreprise: à compléter				
Mission de contrôle : N/A				
Financement : BAD				
Date d'approbation : à compléter				
Date démarrage : 26 mai 2011				
Délai d'exécution : -OS1-36 mois (hors saison de pluie), -OS2- du 22 Octobre 2012 pour redémarrer à partir du 15 novembre 2012 pour 36 mois, -OS3 (n'est pas retrouvé et nous ne savons pas s'il existe et à quoi il se rapporte) ! -Courrier du 10 avril 2015 pour annoncer le dépassement de délai de 12 mois, avec incidence sur montant de F CFA 299 389 830 -OS4-du 13 avril 2015 pour accorder un délai supplémentaire de 12 mois On peut donc considérer la fin du délai pour le 15 novembre 2016				
Date de réception provisoire : à compléter				

EVALUATIONS TECHNIQUES

La mission n'est pas menée avec la rigueur requise pour un projet de cette envergure. Le contenu des rapports, éléments essentiels d'expression du déroulement de la mission est souvent laconique et partiel.

CONSTATS

Les rapports de la phase-I ont été remis tous le même jour notamment le 8 décembre 2011 soit six mois après le démarrage, comme en guise de rattrapage. Les TDR précisent au point 4.6.2. Ci-dessous la chronologie de présentation des rapports.

N°	RUBRIQUE DE RAPPORT	DELAIS DE DEPOT
1	Notification du contrat (par le maître d'ouvrage)	Mo
2	Rapport de premier établissement	M+1
3	Premier rapport d'avancement de la phase I (durée : 6 mois)	M+2
4	Rapports mensuels de la phase I	M+3 à M+6
5	Premier rapport d'avancement de la phase II (durée : 30 mois)	M+6 à M+36
6	Rapport de fin de chantier	M+36
7	Plan de recollement des travaux	M+39

L'AGETIER, maître d'ouvrage délégué a expliqué que la remise des rapports de la phase-I en bloc résulte d'une confusion de la part du maître d'ouvrage qui recevait directement tous les rapports et procédait directement au paiement du consultant. Le contenu de ces rapports remis en bloc ne reflète pas non plus les exigences des TDR. La justification du paiement intégrale de la phase-I de la mission, n'est donc pas établie et l'AGETIER même a reconnu avoir expliqué en son temps au maître d'ouvrage que la phase-I du projet est injustement payée.

Le contenu des rapports de la phase-II de la mission ne respecte pas non plus les TDR. Aussi, les demandes de paiement sont présentées en absence d'un point de présence des experts. Ceci est une anomalie grave pour un marché payé « à temps passé ».

RECOMMANDATIONS

A L'ENDROIT DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

- ✓ Renforcer la responsabilité du chef du projet, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet d'envergure. Cette responsabilité passe par la lecture intégrale des rapports périodiques de la mission de contrôle et l'avis obligatoire écrit sur chaque rapport. L'avis est sous-tendu par le respect de façon comparée et point par point, du contenu des TDR.
La dite responsabilité passe aussi par une fréquente visite de terrain.
- ✓ Revisiter les pièces exigibles à la signature d'un décompte. Il devra être exigé l'établissement d'un attachement contradictoire entre le responsable de la mission et le chef de projet ; ledit attachement doit être soutenu pas les copies d'avis écrits du chef de projet, sur les rapports soumis durant la période.

A L'ENDROIT DE L'ARMDS

- ✓ Organiser les modules de formation à l'endroit des Autorités contractante sur le thème « Limites et obligations du maître d'ouvrage en cas de recours aux services d'un maître d'ouvrage délégué ».

4.1.2.3 PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE DE NIAMAKORO

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE (F CFA TTC)	LOCALISATION
03-AGETIER	T1-BTN2-226/2009/IP	Surveillance/Cont rôle	2 647 500	Niamakoro (Bamako)
Entreprise: ENTREPRISE DJIBRIL TRAORE (EDT)				
Mission de contrôle : ATELIER TIMBELY ARCHITECTURE (ATA)				
Financement : Budget National				
Date d'approbation : à compléter				
Date démarrage : 1 ^{er} mai 2010				
Délai d'exécution : 3 mois				
-OS1- de redémarrage à la suite d'arrêt entre février et 5 mai 2011, pour cause perturbation des propriétaires terriens, On peut donc considérer la fin du délai pour le 5 août 2011				
Date de réception provisoire : 17 septembre 2011				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Quand bien même la mission a présenté les rapports requis, la rémunération globale de toute l'équipe ne permet pas d'avoir un suivi permanent d'un bon niveau. L'AGETIER nous a avoué que seul le surveillant (technicien) est voulu permanent.

CONSTATS

Les rapports sont remis à bonne date et le contenu pas rigoureusement élaboré suivant les exigences du TDR.

La demande de paiement ne présente pas une liste du personnel ayant presté dans le cadre de la mission ; ce qui n'est pas normal dans le cadre d'une mission à temps passé. Cette demande ne porte pas non plus une signature d'un personnel opérationnel de l'AGETIER.

RECOMMANDATIONS

- ✓ Elaborer les TDR en rapport avec le niveau de suivi (suivi permanent ou partiel) requis pour la bonne exécution des travaux ;
- ✓ Redimensionner les aspects à apprécier lors de l'évaluation des Demandes de proposition, notamment l'aspect concernant la rémunération des consultants au regard des salaires appliqués et compte tenu des exigences de présence permanente ou partielle.
- ✓ Revisiter les pièces exigibles à la signature d'un décompte. Il devra être exigé l'établissement d'un attachement contradictoire entre le responsable de la mission et le chef de projet, le dit attachement soutenu par les copies d'avis écrits du chef de projet sur les rapports soumis durant la période.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES





Matérialité de l'ouvrage

4.1.3 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE (MPFEF)

4.1.3.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'EXPOSITION ET D'UNE SALLE DE CONFERENCE

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
01-MPFEF	012/MPFEF/DFM 2011	Travaux	80 147 260	Bamako
Entreprise: ENTREPRISE MALI CONSTRUCTIONS				
Mission de contrôle :				
Financement : Budget National				
Date d'approbation :				
Date démarrage : 01 Novembre 2011				
Délai d'exécution : 90 jours				
Date de réception provisoire : (lettre de demande de réception entreprise le 9 août 2012)				

EVALUATIONS TECHNIQUES

- La matérialité de l'ouvrage est avérée et nous avons constaté au niveau de Bamako que le bâtiment en cours d'utilisation est d'un niveau de finition acceptable.
- Nous avons également reçu le point de paiement, et les travaux sont attachés à 100% du devis estimatif du marché.

- Précisons tout de même que l'OS de démarrage porte la date du 1er novembre 2011, alors que l'enregistrement du marché est pour le 02 novembre. Même si cet aspect relève de la procédure, il déteint sur la réalisation. La pratique veut que ce soit le marché enregistré, accompagné de la garantie de bonne exécution (la banque ne délivrant normalement la garantie que pour un marché enregistré (ayant déjà une « identité »)) qui détermine le contractant à lancer le démarrage. Mieux, une souplasse justifiée demande le démarrage à 15 jours de la date portée par l'OS, au lieu qu'il soit immédiat.
- Nous avons noté une incohérence inexplicquée entre les prix du bordereau et ceux du devis. Même pour les prix du devis, nous constatons une mauvaise descente de calcul. Il s'y ajoute des incohérences au niveau de certains prix du devis :
 - ✚ Prix N°7.7 Plinthe (159.5m²)-ce prix est normalement en ml.
 - ✚ Prix N°5.2 Peinture à l'eau hydrofuge en trois couches sur murs intérieurs (642.73m²), alors que les aires de murs intérieurs = enduits intérieurs=230.84 ; et enduits extérieurs=311.43m². Soit un remplacement « par erreur » de 230.84 par 642.73 (presque le triple).

Il convient de noter que chaque soumissionnaire a été évalué sur cette même base quand bien même injustement onéreuse pour le projet.

CONSTATS

- Ce marché prévu pour un délai de 90 jours est réceptionné après six (6) mois de retard. Nous n'avons reçu aucun ordre de service qui pourrait justifier les raisons, ni la preuve de l'application de pénalités de retard. Aussi, le marché ne comprend pas une rubrique sur la définition des prix.
- Nous avons relevé des cas de non respect du devis estimatif. Ainsi donc, certains prix n'ont pas été exécutés à la hauteur de ce qui est estimé, mais pourtant attachés, décomptés et payés. A titre d'exemples :
 - Les fenêtres sont désignées avec grillage moustiquaire (prix n°5.1.2/3.1.2), mais aucune des fenêtres ne porte de grillage.
 - Il est prévu 1 porte de 0.8x2.2, mais 2 sont réalisées.
 - Il est prévu 2 fenêtres de 1.5x1.2, mais 5 sont réalisées.
 - Il est prévu 4 lampes hublot étanches, mais 7 sont posées.
 - Il est prévu 4 portes iso planes bois de 0.7x2.2 mais 2 sont réalisées.
 - Il est prévu 8 portes grilles métalliques en fer forgé de 2.3x2.2 mais une seule de dimension 1.2x2.2 est réalisée.
 - Il est prévu 4 cuvettes WC mais 2 sont posées.
 - Il est prévu 4 lavabos mais un seul est posé.
 - Le prix n°7.9/n°4.8-revêtement mural en pierre décoratif d'un montant total de cinq cent soixante six mille trois cent quarante (566 340 F CFA) n'est pas perceptible sur le bâtiment.
 - Il est prévu au devis une peinture au prix n°4.4-Rexo d'enduit (colle+plâtre+ciment). Un tel revêtement n'est pas habituel sur les bâtiments courants et aucune différence perceptible ne permet de témoigner de la réalisation effective de ce prix. En tout état de cause, la présentation du fini du revêtement ne diffère nullement de celle de bâtiments n'ayant pas reçu un tel revêtement qui représente quand même pour ce marché, un montant de huit millions soixante seize mille trois cent soixante quinze F CFA (8 076 375 F CFA) soit environ 10% du marché !

Par conséquent quand bien même l'attachement des travaux montre une exécution à 100% du marché, la réalité sur le terrain est autre : il y a eu des modifications non matérialisées au détriment de l'entrepreneur, mais surtout beaucoup de modifications au profit de ce dernier.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

- ✓ d'améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offres.
- ✓ de mettre en place au niveau du ministère une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Ce travail qui nécessite des visites fréquentes sur le terrain peut être contracté avec un maître d'œuvre délégué.
- ✓ de faire la différence lors de l'établissement des décomptes de travaux, entre le marché globalement forfaitaire et le marché à prix forfaitaire et à prix unitaire qui n'est qu'un marché globalement à prix unitaire.
- ✓ de formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.

5 ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES





Pas de pose de pierres décoratives visibles sur la façade



Pas de grille à la porte

4.1.4. MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME(MAT)
4.1.4.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHÉ : SURVEILLANCE ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'ARTISANAT

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
01-MAT	0063/DRMP	Surveillance et contrôle de Travaux	38 500 000	Bamako
Entreprise:				
Mission de contrôle : N/A				
Financement : Budget National				
Date d'approbation :				
Date démarrage : 10 Février 2011				
Délai d'exécution : 12 mois				
Date de réception provisoire :				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Nous n'avons reçu aucun décompte pour apprécier le niveau des paiements. Toutefois, le devis contenu dans ce marché de suivi d'exécution d'un bâtiment à Bamako, présente une rubrique de 4 887 500 FCFA rien que pour l'achat de matériel de bureau et 9 000 000 FCFA pour l'élaboration et la reprographie de rapports, soit le tiers du montant du devis.

Contrairement au montant dérisoire pratiqué pour le suivi des travaux, le devis des prestations d'un montant de 38 500 000F CFA est élevé.

CONSTATS

Il n'y avait pas eu un responsable de suivi et le peu de disponibilité des membres de la passation ne nous a pas permis de savoir si une structure de suivi existe ou non au sein du ministère ; nous n'avons pas reçu non plus des courriers d'appréciation de divers rapports soumis par la mission, de la part de l'autorité contractante.

Nous notons l'absence d'une compétence avérée pour le suivi au niveau de l'autorité contractante. La présentation des documents et le contenu des rapports montrent que l'architecte (Chef de mission de contrôle) a mené le projet entier d'autorité et parfois au-delà des prérogatives qui pourraient être celles de sa mission (exiger de la part de l'entreprise un frigo à la salle de réunion sans toutefois préciser que c'est une exigence du marché de l'entreprise des travaux).
 Marché d'une mission de suivi d'exécution, l'appréciation est basée sur le respect des Termes de Référence (TDR) de la Mission.

Mais le contenu du marché ne présente pas des Termes de Référence qui spécifient clairement l'étendue de la mission ; et pourtant l'article 2.1 y fait référence. Toutefois, l'échelonnement du paiement est lié aux divers rapports à présenter et, les rapports semblent être remis régulièrement.

La remise de rapports: Nous avons reçu le rapport N°1 et le N°12;

La date de la remise de rapport: La date de remise de rapports n'est pas spécifiée (pas de cachet de réception). Mais le rapport N°1 porte la date de mars 2011 et le N°2, la date de février 2012, pour un OS de démarrage en date du 10 février 2011.

Le contenu des rapports: les deux rapports respectifs détaillent le déroulement du chantier mais sont restés muets sur les éventuels essais réalisés, signifiés au devis du marché de contrôle.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

- ✓ d'améliorer la tenue des archives.
- ✓ de mettre en place au niveau du ministère une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Ce travail peut être contracté avec un maître d'œuvre délégué.
- ✓ Matérialiser sur chaque rapport la date de remise par la mission de contrôle.

4.1.5 MINISTERE DE LA SANTE

4.1.5.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CSREF DE DIEMA

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE (F CFA TTC)	LOCALISATION
01-MS	0564DGMP2011	Travaux	716 484 800	Diéma
Entreprise: SOCIETE DENTAL				
Mission de contrôle :				
Financement : Budget National				
Date d'approbation : 12 décembre 2011				
Date démarrage : non communiqué				
Délai d'exécution : 240 jours				
Date de réception provisoire : 30 juillet 2015				

EVALUATIONS TECHNIQUES

- La matérialité de l'ouvrage est avérée et est même en cours d'utilisation par le personnel de santé rencontré sur le site.
- Précisons que cette mission qui ne saurait faire une vérification prix par prix de la quantité réelle exécutée, a relevé néanmoins le non respect des règles applicables pour l'établissement de l'attachement de travaux pour un marché à prix unitaire. A titre indicatif, nous citons pêle-mêle ces constats relevés lors de notre visite:
 - ✚ Nous avons compté au niveau du bloc opératoire, trois portes alu double battants avec vitrage entelio 1.2x2.2, contre les quatre attachées et décomptées: soit $(2500 \times 5 = 12\,500 \text{ FCFA})$ et $(1 \times 145\,200 = 145\,200 \text{ FCFA})$ faisant un montant de 157 700 FCFA injustement décompté pour ce bâtiment.
 - ✚ Nous n'avons pas vu de « réceptacle de diamètre 80cm » au niveau de l'abri ambulance ; pourtant attaché et décompté soit $(4 \times 160\,000) = 640\,000 \text{ FCFA}$ et payé injustement pour ce bâtiment.
 - ✚ Nous avons dénombré au niveau de la buanderie cinq bacs à laver au lieu de sept attachés et décomptés ; six ampoules 1.2m au lieu de dix neuf décomptés ; et pas d'étanchéité en alu contre les 30m² attachés et décomptés soit $(2 \times 63\,000 = 126\,000 \text{ FCFA})$; $(13 \times 13\,000 = 169\,000 \text{ FCFA})$; $(30 \times 9\,750 = 292\,500 \text{ FCFA})$ ou au total 587 500 FCFA injustement décomptés.

- ✚ Nous n'avons pas constaté le fonctionnement d'un forage pour l'alimentation en eau. Il s'ensuit que tous les prix y relatifs n'ont pas leur raison d'application (1.4 exécution d'un forage *positif* ; 1.5 fourniture et pose de pompe immergée sur forage; 1.6 exécution d'un château d'eau). Soit un montant de 19 540 000 F CFA (15 650 000+265 000+3625 000=19 540 000 FCFA) qui ne méritaient pas d'être attachés et décomptés. Toutefois, nous avons trouvé au pied du château d'eau un forage tubé et un autre tubé et qui semble porter une pompe immergée en place. Seulement le prix est désigné « *forage positif* » ; et une prospection géophysique préalable permettrait de savoir si le forage serait positif ou non.
- Nous nous limitons à ces exemples ; mais notons que certaines quantités estimées déjà depuis le DAO, paraissent peu justifiables quand bien même elles se trouvent attachées entièrement ; c'est le cas:
 - ✚ Du prix 1.3-Fouilles en puits pour semelles à l'Hospitalisation/Médecine, estimé à 762.05m³ pour un bâtiment de 370.42m² au plus ; soit un radier général de 2m de profondeur.
 - ✚ Du prix 2.1-Béton de propreté d'épaisseur 10 cm dosé à 150kg /m² au bloc chaîne froid, estimé à 12 m³ pour un mur de 48m². Même si le mur de soubassement ne faisait que 40cm de haut (ce qui est moindre vue la configuration du terrain) ; il aurait fallu une largeur de 100 cm de Béton de propreté.
 - ✚ A contrario, nous pouvons estimer l'aménagement d'aire de circulation véhicule en béton légèrement armé d'épaisseur 10 cm à plus de 1000 m² contre 194.62m² du marché, même si la finition est trop approximative. Il en résulte alors un manque à gagner pour l'entreprise de l'ordre de 23 000 000 FCFA pour ce prix.
- Quant aux travaux supplémentaires pour lesquels nous n'avons pas reçu la contractualisation, nous pouvons retenir que:
 - ✚ L'aire de la zone du remblai ne dépasse guère 10 000 m². Visiblement l'épaisseur moyenne ne dépasserait pas non plus 50 cm. Soit au plus 5000 m³ de remblai en absence d'un éventuel gros trou qui, s'il a existé ne peut être moins profond que de 1.9m. La configuration du terrain ne nous permet pas de soutenir l'effectivité d'un tel volume de remblai ; et même si notre réserve ne concernait que la moitié, elle représente environ 46 000 000 FCFA.
 - ✚ Le remblai est exécuté visiblement contre deux bras de la clôture et les prix 2.1 maçonnerie en agglo plein de 20x20x40 pour soubassement et 2.2 béton armé dosé à 350kg/m³ pour poteaux d'attente, tous deux d'un montant total de 29 567 850 FCFA nous paraissent difficilement défendables, à la limite injustifiés.
Mais lors de la restitution, l'équipe technique de la Cellule d'exécution des Programmes de Renforcement des Infrastructures Sanitaires (CEPRIS) qui avait suivi l'exécution du projet nous a relaté quelques péripéties du projet en précisant que les remblais de l'avenant ne concernaient pas uniquement ceux du parking mais aussi le remblai du domaine des blocs où le volume de départ était sous estimé. Ils ont expliqué aussi le paiement intégral par des réalités du pays qui de notre point de vue n'ont rien de contractuel. En voici deux exemples:
 - ✚ L'imminence de la clôture de budget conduit souvent à tout attacher car, pour une tâche non terminée dont on a la certitude qu'elle le sera, il vaut mieux favoriser le décaissement et compter sur la garantie. Ils poursuivent en précisant que c'est ce qui explique par exemple l'attachement du branchement au réseau électrique depuis juillet 2015 alors que l'effectivité n'aura lieu que le 18 mai 2016. Nous avons fait remarquer que plutôt que de trouver une solution institutionnelle, c'est un grand risque de tous les acteurs impliqués dans la chaîne d'exécution, de procéder de la sorte.
 - ✚ C'est comme une habitude d'appliquer tous les prix d'un marché comme s'il s'agissait des prix individuellement forfaitaires. Nous avons fait remarquer que l'article 15 et 16 du marché sur le prix dispose : article 15 : « Le montant du Marché résultant de l'addition des

prix forfaitaires et du devis quantitatif estimatif et calculé dans les conditions prévus à l'article 17. du CCAG est un montant estimé égal à :.... » ; article 16 : « Les Prix du Présent marché sont des prix forfaitaires et unitaires »

- ✚ Nous sommes bien en présence d'un marché globalement à prix unitaire et non globalement à prix forfaitaire ; et c'est un grand risque pour les gestionnaires du « volet exécution » de porter un attachement dont, nous avons conscience que ce n'est pas exécuté.

CONSTATS

- Nous avons reçu le dernier décompte et le constat frappant pour ce marché à prix unitaire, est l'attachement à 100% de tous les prix sans exception. Ainsi donc, le marché est consommé à 100% y compris l'avenant. Or, certaines tâches sont visiblement non exécutées : quelques exemples notés ci-avant.

Nous avons constaté sur la qualité des travaux les anomalies suivantes :

- Décollage de carreaux de sol à certains endroits, les travaux étant encore sous garantie, l'entreprise intervient souvent pour la réparation ; comme c'est le cas au niveau du bloc hospitalisation où une reprise sur environ 20 m² nous est montrée.
- Bris de vitres de fenêtre et surtout pour les portes,
- Mauvais fonctionnement des portes « va/vient » du bloc opératoire (pas de souplesse à l'ouverture) jusqu'à avoir la vitre cassée pour une des portes.
- Fuite d'eau au niveau de certains lavabos (bloc de consultation).
- Détachement de paumelles de certaines portes (bloc de consultation) ; et problème général au niveau des serrures de portes.
- Fuite au niveau de certains murs (bâtiment d'entrée) ou au plafond.
- C'est le mercredi 18 mai 2016, que l'entreprise a fait le raccordement électricité au réseau public ; cette énergie branchée sur compteur à 4 fils ne fonctionne que pour la lumière. Il est promis que le groupe électrogène précédemment posé démarrera automatiquement en cas de coupure ; ce n'est pas le cas.
- Une finition approximative et dégradante par endroit au niveau de la dalle de circulation des véhicules.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

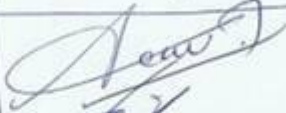

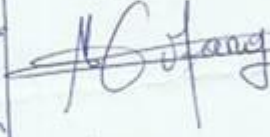
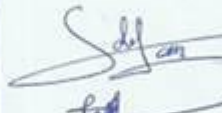

- 1) d'améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offres. Veiller à insérer la définition des prix au DAO. L'équipe de CEPRIS nous a rassuré des améliorations en cours sur les récents DAO.
- 2) de permettre un meilleur suivi de la part de la structure de suivi en place qu'est la CEPRIS en favorisant beaucoup plus le suivi sur le terrain des Entreprises de réalisation ainsi que des missions de contrôle.

Enfin, et à l'endroit de l'ARMDS, nous suggérons d'organiser un module de formation à l'endroit des bureaux d'études et de contrôle de travaux pour leur rappeler la mesure de leur responsabilité et les risques encourus en cas de fausses déclarations. Cette formation devra déboucher sur la différence entre marché à prix unitaire et marché à prix forfaitaire.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

Audit physique des infrastructures
du Ministère de la Santé et de
l'Hygiène Publique

Séance de Restitution

Prénom	Nom	Structure / Fonction	Emargement
Amadou	Camara	CEPRIS Directeur	
Foullayé	CAATA	Architecte	
Mamadou	Fofana	CEPRIS (ingénieur généraliste)	
Salifou	NAPO	CEPRIS (Technicien Supérieur des Constructions Civiles)	
Seveïn	Gandonou	Grant Thornton	



Vitre cassée (porte)



Finition approximative de dallage sol pour circulation véhicules



Vitre cassée porte va et vient du bloc opératoire



Finition approximative sur le bord de la terrasse qui méritait d'être carrelé



Nombre de lave linge inférieur à celui du devis



Mise à terre d'un bloc (bâtiment)



Château d'eau



Forage négatif



Domaine du remblai latéritique pour l'avenant



Domaine du remblai latéritique pour avenant



Domaine du remblai latéritique pour avenant



Domaine du remblai latéritique pour avenant





Déduction hauteur approximative du remblai

4.1.6. CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO

4.1.6.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (8) PONCEAUX DE LA PISTE NIEROUANI-OUATTARASSO, COMMUNE DE LOULOUNI, CERCLE DE KADIOLO, LOT1

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
01-Conseil Régional Sikasso	0040/DRMP-DSP-SIKASSO 2011	Travaux	52 325 230	Sikasso
Entreprise: SAMA SA-TP				
Mission de contrôle : BICADES Ingénierie				
Financement : Budget National				
Date d'approbation				
Date démarrage : 12 Février 2012				
Délai d'exécution :				
Date de réception provisoire : 10 juillet 2012				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Nous avons reçu le dernier point de paiement, et le marché est exécuté de façon intégrale à ses quantités de contractualisation. On peut retenir :

Le non respect des dimensions des ouvrages :

N° D'ORDRE (A PARTIR DE LOULOUNI)	TYPE D'OUVRAGE PREVU AU DAO (LARGEUR X HAUTEUR) DIMENSIONS EN M	TYPE D'OUVRAGE REALISE (LARGEUR X HAUTEUR) DIMENSIONS EN M
1	Simple D4X1.5	Simple D4X1.5
2	Simple D4X1.5	Simple D4X1.5
3	Simple D4X1.5	Simple D4X1.5
4	Simple D4X1.5	Simple D4X1.5
5	Simple D4X2	Simple D4X1.5
6	Simple D4X1	Simple D4X0.9
7	Simple D4X1	Simple D4X1
8	Simple D4X2	Double D4X1.5

Donc les dimensions de trois dalots ne sont pas respectées et nous n'avons pas vu un Ordre de Service du Maître d'ouvrage autorisant une telle modification.

Une quantification inappropriée :

Les quantités de perrés, d'enrochement et de remblai exécutées sont souvent en dessous de l'estimation du devis. Ainsi donc :

- les perrés exécutés ne dépasseraient guère 16m² par ouvrage, alors que le devis porte sept fois sur huit cas, 50m².
- l'empierrement n'est pas exécuté sur tout ouvrage ; et là où elle est faite, elle ne dépasserait guère 20m³ ; seuls deux ouvrages portent 12m³, le reste est de l'ordre de 60 à 92m³.
- le remblai tant décrié est quantifié partout 75.5m³. Une simulation pour une hauteur de 1.5m, donne une longueur moyenne de 10m de chaque côté pour la rampe. Si une telle hauteur était en place, les usagers n'allaient pas abandonner. C'est à peine qu'on a six à huit mètres de rampe et le remblai n'arrive pas au niveau du tablier. Le remblai en place ne dépasserait guère 30 à 40m³ contre 75.5m³ prévu.

Pourtant, le dernier décompte montre une quantification intégrale et à 100% de tous les prix du devis. Cette pratique n'est pas appropriée pour un marché à prix unitaire comme dans le cas d'espèce.

Enfin, le plan de récolement qui est une exigence du marché (voir article 36 page 11 du marché) n'est pas fourni.

CONSTATS

- Le contenu du DAO manque certaines rubriques notamment et principalement la définition des prix et le plan type des ouvrages. Le DAO est également responsable d'une mauvaise situation des ouvrages à réaliser. En effet le DAO a prévu de réaliser les ouvrages dans la limite du PK4+500 (ouvrage n°1) et PK 17+100(ouvrage n°8) soit dans un intervalle de 12.6km. Notre constat sur le terrain montre que si l'ouvrage n°1 est au Pk4+500, le n°8 est au PK21+500 soit un intervalle de 17km. Aussi, le point de départ du PK n'est pas spécifié ; la logique le mettrait à Loulouni, mais le constat est que le premier ouvrage est à 12 km de Loulouni.
- Sur le terrain, nous avons constaté que la population a dû réaliser des déviations à côté de quatre ouvrages ainsi délaissés ; puis elle a amélioré elle-même le remblai au niveau d'un ouvrage. On retient que seuls trois ouvrages sont aujourd'hui utilisés. La raison principale est l'insuffisance du remblai d'accès aux ouvrages.
- L'appréciation visuelle ne permet pas de juger de la tenue structurale des ouvrages ; mais nous n'avons pas constaté de rupture, ni de bris sauf au niveau des garde corps métallique des ouvrages. Au demeurant, un jugement favorable à la structure est inapproprié sur ces ouvrages peu ou pas utilisés et peu sollicités. L'appréciation visuelle montre une qualité peu rigoureuse de finition et parfois d'équerrage des angles, notamment au niveau du dalot n°7.

Nous avons constaté, par la trace de passage de camions que le remblai n'a pas été compacté par un compacteur comme exigé dans la liste du matériel au DAO (compacteur à rouleau lisse de poids d'une tonne).

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

- d'améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offres. Le DAO doit contenir par exemple la définition des prix.
- de mettre en place une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Ce suivi impose la fréquente visite sur le terrain et si l'autorité contractante n'a pas les moyens de

rentabiliser une telle organisation, elle devra contractualiser avec un maître d'ouvrage délégué.

- de formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.
- d'améliorer le système d'archivage des dossiers relatifs à l'exécution des marchés.

Enfin, et à l'endroit de l'ARMDS, nous lui suggérons d'organiser un module de formation au bénéfice des AC pour leur faire comprendre le concept de prix unitaire et du prix forfaitaire et leur application pour les marchés au Mali. Organiser un autre module sur le concept d'avenant dans un marché public : les raisons et conditions d'élaboration....

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES



Appréciation de l'aire de pavés



Le piédroit n'est pas enduit



Noter la déviation créée par les usagers et le reprofilage de la route avec création fossés



Noter la déviation créée par les usagers et le reprofilage de la route avec création fossés



Faible quantité de remblai



Etat des ouvrages non circulés



Dalot de hauteur 90cm au lieu de 1.5m



Etat de remblai mal compacté



Mauvais accès aux ouvrages



Dalot double en lieu et place du simple (pas d'avenant)

4.1.6.2. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : CONSTRUCTION CFP DE YOROSSO

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
02-Conseil Régional Sikasso	Avenant N° 2 au Marché N°0028 DRM-DSP-Sikasso pour la Construction du CFP de Yorosso	Travaux	16 571 976	Yorosso
Entreprise: ECOTRAP-SARL				
Mission de contrôle :				
Financement : Lux-Developpement				
Date d'approbation : 5 Mai 2014				
Date démarrage :				
Délai d'exécution : 3 mois				
Date de réception provisoire :				

EVALUATIONS TECHNIQUES

La clôture est réalisée suivant la désignation écrite pour le prix. Mais attribuer un délai de trois mois pour environ 160 ml de clôture nous paraît excessif ; surtout que le marché de base qui comprend entre autres travaux plus de 800 ml de clôture, n'est conclu que pour sept mois.

L'évaluation technique est faite au regard de l'appréciation globale du marché (y compris le marché de base). Nous n'avons pas le dernier décompte, néanmoins certains travaux ne sont pas réalisés et d'autres réalisés en deçà de l'estimation quantitative.

Le non respect des quantités de devis du marché :

- le branchement du téléphone n'est pas réalisé,
- les étangs piscicoles ne sont pas à la dimension du devis. Le devis requiert une profondeur de 1.5m mais ce qui est réalisé pour chacun des dix bassins représente une profondeur de 1m à peine.
- Enfin, le plan de récolement qui est une exigence du marché (voir article 36 page 11 du marché) n'est pas fourni.

Une finition approximative :

La qualité et le fini des réalisations laissent un goût d'approximation.

CONSTATS

Nous avons constaté le manque de suivi d'exécution et qui traduit à la fois la mauvaise qualité de certaines réalisations mais aussi la validation de certains travaux aujourd'hui non opérationnels. C'est le cas des bassins d'étang abandonnés et qui constituent un handicap sérieux pour le bon fonctionnement du centre qui désormais ne réalise presque pas d'activités piscicoles.

Nous notons aussi la mauvaise gestion du volet avenant. L'avenant que nous avons reçu (N°2) est rigoureusement relatif à « l'omission de la clôture de la porcherie 30/51.84ml » et pour le marché N°0028DRM-DSP-SIKASSO. Il ya lieu d'ajouter que l'avenant n°1 qui nous a été communiqué est relatif à un autre marché N°0027DRM-DSP-SIKASSO.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

- d'améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offres.
- de Mettre en place ou renforcer la structure technique pour un suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Ce suivi impose la fréquente visite sur le terrain et si l'autorité contractante n'a pas les moyens de rentabiliser (*manque de personnel technique ou nombre limité de marchés à passer par an*) une telle organisation, elle devra contractualiser avec un maître d'ouvrage délégué.
- de formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.
- De noter que la nomenclature d'un avenant est énumérée suivant l'ordre de l'établissement de l'avenant (N°1, N°2....suivant l'ordre d'établissement de l'avenant).
- d'améliorer le système d'archivage des dossiers relatifs à l'exécution des marchés.

A l'ARMDS, nous proposons l'organisation d'une formation à l'endroit des autorités contractantes au sujet de l'établissement des attachements selon que le marché est à prix forfaitaire ou à prix unitaire ou bien les deux à la fois et, une autre formation au sujet du concept d'avenant avec la démarche de son établissement.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
 ET DE LA REFORME DE L'ETAT

CONSEIL REGIONAL DE SIKASSO
 BP : 480 Tél : (00223) 21 62 14 31
 Fax : (00223) 21 62 04 53
 Email : ar03sikasso@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU MALI
 Un Peuple – Un But – Une Foi

Liste de présence des participants à la rencontre de restitution des travaux d'audits des investissements physique du
 Conseil Régional

N°	Prénoms et Noms	Structures	Fonctions	Contact	Signatures
01	Samba SanoGo	conseil régional	2 ^e Vice - Président	66754628	
02	Anatole C. Coulibaly	C.R.	Chargé Suivi évaluation	76394425	
03	Aboubacar Traoré	C.R.	Assistant D.S.C.F	66761464	
04	Tiguelly Hamadou Timbely	C.R.	CD/DAR/AT/PT	75155878	
05	ehack A. Samere	C.R.	Directeur service techniques	66712437	
06	Zango Traoré	C.R.	D.S.A.F	66522782	
07	Beifunlaye Sembel	Conseil Régional S.R.	D.S.P.S	66754432	
08	GNANOU SEVEIN	Grant Thornton	Auditeur Physique	43384604	

Sikasso le 18 mai 2016



Clôture de l'avenant, noter présence de poteaux raidisseurs



Clôture de l'avenant





Clôture de marché de base fissurée, noter absence de poteaux raidisseurs



Réalisation de clôture (non prévue) pour le jardin et non réalisation de planches de culture (prévues) pour le jardin



Murs et plafond mouillés pour cause d'infiltration dalle



Fissure au mur



Finition très approximative





Bassins piscicoles abandonnés avec les bâches à eau fondues

4.1.7. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU
4.1.7.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : REALISATION DE 02 AEP (CENTRE DE NIONO ET DIORO) DANS LA REGION DE SEGOU « LOT A »

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE (F CFA TTC)	LOCALISATION
01-MEE	0152DGMP-011	Travaux	2 826 745 783	Nioro et Dioro
Entreprise: HYDROSAHEL/FADOUL TECHNIBOIS				
Mission de contrôle : CIRA SA				
Financement : BAD				
Date d'approbation :				
Date démarrage : 16 Mai 2011				
Délai d'exécution : 14 mois				
Date de réception provisoire : 28 mars 2016				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Pour le décompte présenté (le N°9 pour la période du 8 décembre 2015 au 2 février 2016), certains travaux achevés sont décomptés intégralement.

Pour un marché à prix unitaire, cette pratique ne crédibilise pas les acteurs surtout pour un marché de grand montant.

CONSTATS

La réception a eu lieu le 28 mars 2016 soit plus de 58 mois après la notification en date du 16 mai 2011 pour un marché de 14 mois (hors période de pluie); cependant, aucun ordre de service d'arrêt ne nous est présenté. Aussi pour ce marché réceptionné depuis plus d'un mois, le plan de récolement n'est pas encore fourni.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'Autorité contractante d'exiger le plan de récolement à la signature du dernier décompte.

A l'ARMDS, nous proposons d'organiser une formation sur le suivi d'exécution des travaux y compris l'établissement de décompte et attachement de travaux pour les cas de marché à prix unitaire et les marchés à prix forfaitaires et, une autre formation sur la gestion des avenants notamment du point de vue changement dans la durée du contrat.

4.1.7.2. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE

Prestation de maintenance annuelle au logiciel Tompro Windows et d'Assistance Technique Périodique du Service Financier et Comptable du Projet d'Approvisionnement en Eau Potable dans les régions de Gao, Koulikoro et Ségou pour un montant de 5 082000 F CFA TTC.

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
02-MEE	N°013/DAF-MEE	Prestation intellectuelle	5 082 000	
Entreprise:				
Mission de contrôle :				
Financement :				
Date d'approbation :				
Date démarrage :				
Délai d'exécution :				
Date de réception provisoire :				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Nous n'avons pas pu disposer des décomptes pour apprécier l'exécution financière.

Il s'agit d'un marché de prestation intellectuelle et par entente directe ; il n'y avait pas un chef de projet mais nous avons eu la confirmation de la part des responsables du ministère rencontré que le logiciel installé a effectivement bénéficié d'entretien. Nous avons vu le bilan annuel année 2011 établi au moyen du logiciel.

RECOMMANDATIONS

- 1) Il est prudent de rattacher l'exécution d'un marché à la responsabilité d'un service technique au sein duquel quelqu'un porte la charge du suivi d'exécution.
- 2) Tout contrat de prestation intellectuelle doit être éclairé par des TDR qui délimitent l'étendue des obligations. Il existe les dossiers types qui peuvent inspirer l'établissement du contenu d'un marché de prestation intellectuelle. L'autorité contractante est invitée à s'y habituer, surtout lorsqu'il s'agit de contrat par Entente Directe pour lequel la rigueur est d'avantage de mise.

**4.1.8. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES LOCALES
(MATCL)**
**PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA
DFM DU MATCL**

N°	Référence Contrat	Nature	Montant marché (F CFA TTC)	Localisation
02-MATCL	0282/DGMP2011	Travaux	200 244 006	Bamako
Entreprise:				
Mission de contrôle :				
Financement :				
Date d'approbation :				
Date démarrage :				
Délai d'exécution :				
Date de réception provisoire : 5 juin 2012				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Nous n'avons pas reçu le dernier décompte mais le décompte n°4 payé au mois de décembre 2011 avant la réception provisoire en juin 2012, montre certaines quantités non concordantes. Il s'agit des prix 2.7 (F/P d'étanchéité en bitume élastomérique SBS mono couche au parafor solo composé auto-protégé) et 2.8 (relevé d'étanchéité) d'un montant total de 5 554 700 FCFA au marché. Nous n'avons vu aucune trace d'étanchéité à notre passage sur la dalle mais le décompte n°4 a validé un paiement de 3 368 000 FCFA pour ces deux tâches non exécutées. Est aussi concerné le prix 2.10 (couverture en dalle pleine pour cage d'escaliers épaisseur.10cm) payé à 100% au niveau du même décompte soit 852 800 FCFA ; alors que la présence visible d'un plafond en bois, payé par aucun prix du marché, peut laisser croire à une toiture autre que la dalle.

Enfin, le plan de recollement qui est une exigence du marché (voir article 36 page 11 du marché) n'est pas fourni.

CONSTATS

La matérialité de l'ouvrage est avérée et est même en cours d'utilisation par les travailleurs de la DFM.

Il y a des imperfections qu'on peut regrouper en deux catégories :

- 1) Mauvaise qualité de certains matériaux : le carreau de sol qui a déteint à plusieurs endroits sous le passage de pieds; c'est la preuve que le grès cérame prévu au devis n'est pas posé. Aussi, les couleurs d'une même aire de pose ne sont pas rigoureusement les mêmes.
- 2) Malfaçons notables dans l'exécution de certaines tâches :
 - Les carreaux se décollent progressivement surtout au premier étage. Une surface de 40m² environ a été déjà remplacée, soit en continue soit en petites portion de 1 à 2 m².
 - Les gouttières prévues dans le descriptif en maçonnerie de briques pleines (page 97 du marché) sont mal réalisées et présentent dans certains locaux une vue de mauvaise finition. Aussi les entrées d'eau des gouttières sur le toit sont en tuyau PVC de 75 cm ; non seulement c'est petit mais on se demande pourquoi l'option de tuyau encastré dans le poteau n'est pas préférée à celle de gouttière en maçonnerie ? En signe de

contradiction, remarquons que la désignation du prix 2.9 parle de « F/P descente d'eau pluviale en pvc diam.200.

- Au niveau des escaliers, les contremarches sont de hauteurs diversifiées ; ce qui en plus d'être une gêne pour l'utilisateur, peut être cause d'accident.

3°) Le dossier standard zone UMOA pour la passation des marchés de travaux indique entre autres dans la liste des formulaires, le formulaire de « Bordereau des prix » qui n'est pas une simple transcription répétée de prix en chiffres et en lettres. Il s'agit d'abord de la définition des prix encore appelés dans d'autres documents MET (mode d'évaluation des travaux) qui définit clairement les tâches requises pour le paiement d'un prix. Ce document d'importance fait défaut dans ce marché et il y a parfois une contradiction entre le descriptif d'un prix et la désignation du même prix, c'est ainsi que les gouttières d'évacuation d'eau pluviale sont décrites comme étant exécutées en maçonnerie (page 97) et le prix 2.9 désigne F/P de descente d'eau pluviale en pvc diam 0.200.

Les exigences du dossier type permettent d'avoir une nomenclature qui désigne chaque prix par un numéro unique. Ici pour un même marché un même numéro désigne plusieurs prix. C'est le cas par exemple du prix 3.1 qui désigne F/P de WC à l'anglaise avec chasse basse y compris alimentation à une page du devis et B.A. dosé à 350kg/m³ pour poteaux y compris chaînages verticaux, à la page suivante.

4°) Nous avons noté le manque de suivi d'exécution et qui traduit à la fois la mauvaise qualité de certaines réalisations mais aussi la validation de certains travaux non exécutés.

5°) Nous avons noté l'insuffisance de l'entreprise en charge des travaux à partir de la mauvaise qualité des travaux qui est plus perceptible vers la fin des travaux (surtout à l'étage) et qui peut découler :

- d'une mauvaise organisation. En effet, les documents à notre disposition montrent que le marché est enregistré le 31 août 2011. Au décompte n°4 établi le 23 décembre 2011, l'entreprise est à 90% d'avancement et pourtant la réception provisoire n'aura lieu que le 5 juin 2012 soit environ six mois pour terminer les 10% des travaux restants.
- de l'insuffisance d'une trésorerie pour faire face aux engagements. Cette hypothèse est plausible au regard de certains prix du marché que nous trouvons insoutenables, surtout que les malfaçons prononcées concernent les derniers travaux (premier étage surtout).

En conclusion, l'entreprise n'a pas une maîtrise de ses prix de soumission.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

- D'améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offres.
- De mettre en place une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Ce travail de suivi peut être contractualisé avec un maître d'ouvrage délégué.
- De formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.

Enfin, et à l'endroit de l'ARMDS, nous suggérons d'organiser un module de formation à l'endroit des Petites et moyennes entreprises de BTP pour une bonne élaboration des prix de soumission.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES



Façade principale du bâtiment



Carreaux multicolores sur un même espace



Déteinte du carreau sous passages à l'entrée



Trace de déteinte de carreau



Vue de la dalle-aucun signe d'étanchéité ni de relevé d'étanchéité



Fissure prononcée au mur



Inégalité de la hauteur des contre marches



Réceptacle d'eau (entrée) en PVC de 75 (trop faible pour évacuer rapidement eau pluviale)



Noter la mauvaise finition d'une évacuation d'eau pluviale (l'inconfort au bureau d'un arrondi)

4.1.9 MAIRIE DE BAMAKO
4.1.9.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHÉ : TRAVAUX DE BADIGEONNAGE DES BUREAUX DE LA MAIRIE DU DISTRICT DE BAMAKO

N°	Référence Contrat	Nature	Montant marché (F CFA TTC)	Localisation
01-MATCL	0026/DRMP 2011	Travaux	115 320 357	Bamako
Entreprise: SOCIETE FOFANA et FRERES-SARL				
Mission de contrôle :				
Financement : Budget Mairie du District de Bamako				
Date d’approbation : 7 janvier 2011				
Date démarrage :				
Délai d’exécution : 3 mois				
Date de réception provisoire :				

EVALUATIONS TECHNIQUES

- Ce marché concerne le badigeonnage des locaux de la mairie à Bamako ;
- Les travaux datent déjà de cinq ans et la dégradation a déjà commencé.
- Aussi le contenu du marché ne comporte pas une définition des prix.

CONSTATS

- Les documents reçus sont insuffisants.
- Le seul décompte présenté comptabilise intégralement l’exécution à la hauteur de l’estimation. Pour un marché à prix unitaire, cette pratique ne crédibilise pas les acteurs. Mieux, aucun attachement des travaux n’est présenté avec la facture.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l’autorité contractante :

- de mettre en place un service technique au profit de la mairie et l’impliquer dans le suivi des travaux relevant de la mairie. Si la mise en place de ce service peut être coûteux au regard du nombre limité de marchés à passer chaque année, il ya lieu de contractualiser le suivi des travaux auprès d’un maître d’ouvrage délégué.
- d’améliorer le système d’archivage des dossiers d’exécution des marchés.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES



Façade bâtiment principal de la mairie (un des bâtiments badigeonnés)



Autres bâtiments objet du marché

4.1.9.2. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHÉ : REALISATION DE SEPT FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE EN COMMUNE III ET VI DANS LE CADRE DE RENFORCEMENT DE L' APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES QUARTIERS PERIPHERIQUES DE BAMAKO LOT2

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
03-MATCL	0021/DGMP-DSP-2011	Travaux	69 417 240	Bamako/Kati
Entreprise: Entreprise Industrie Mali Flexible				
Mission de contrôle :				
Financement : Budget Mairie du District de Bamako				
Date d'approbation :				
Date démarrage :				
Délai d'exécution : 45 jours				
Date de réception provisoire :				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Ce marché concerne sept forages ; nous en avons visité deux.

Nous remarquons néanmoins au niveau du marché l'absence de la définition des prix. Une telle rubrique permettrait par exemple de savoir dans quelles conditions payer les études hydrogéologiques et géophysiques. Pour le cas d'espèce, les sept études sont déjà payées au niveau du décompte n°1.

Nous avons eu un point partiel des paiements notamment le Décompte N°1.

CONSTATS

- ✓ Les documents reçus sont insuffisants.
- ✓ Les points d'eau sont délaissés. En effet, les services de l'hydraulique n'ont pas été sollicités pour la réparation des pompes en panne comme c'était le cas dès la mise en service des pompes, à cause des raisons expliquées ci-dessous.
- ✓ De l'appréciation des usagers : Aucune pompe ne fonctionnait au niveau des deux forages visités. Mais de l'avis des usagers rencontrés, les points d'eau ont beaucoup servi en son temps avant l'installation de nouveaux points de vente d'eau sur le réseau municipal finalement réalisé avec l'urbanisation maintenant avancée. Ces nouveaux points de vente privés se trouvent souvent proches des usagers et d'un service facile relativement aux forages ; c'est pour ces raisons que la panne intervenue au niveau des forages n'a pas été réparée depuis plus d'un an, selon nos informateurs.

RECOMMANDATIONS

- D'améliorer la qualité des DAO en y insérant une rubrique sur la définition suivant le modèle type des dossiers de marché de travaux dans la zone UMOA.
- Formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.
- Améliorer le système d'archivage des dossiers d'exécution des marchés.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES



Forage avec pompe défectueuse

4.1.10. DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE SIKASSO

Nous avons procédé à la revue de la matérialité des marchés relatifs :

- aux travaux de construction des recettes perceptions de M'Pessoba à au profit de la Direction Régionale du Budget de Sikasso pour un montant de F CFA 96 666 386 ;
- à la maintenance et réparation du réseau radiophonie au profit de la Direction Régionale du Budget de Sikasso pour un montant de F CFA 17 699 870.

4.1.10.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : MAINTENANCE & REPARATION DU RESEAU RADIOPHONE (RAC) DES STRUCTURES DE SANTE DE LA REGION DE SIKASSO

N°	Référence Contrat	Nature	Montant marché (F CFA TTC)	Localisation
02-Budget Sikasso	328DRB-SIK 2011	Prestations de Services	17 699 870	Bougouni, Koutiala, Yanfolila et Yorosso
Entreprise: LA COMPAGNIE MALIENNE DE TELECOMMUNICATION ET D'ENTREPRISE (CMTE)				
Mission de contrôle :				
Financement : Budget National				
Date d'approbation : 19 mai 2011				
Date démarrage : 8 juin 2011				
Délai d'exécution : 12 mois				
Date de réception provisoire :				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Nous n'avons pas d'éléments pour attester de l'effectivité ou non de cette prestation. Cette évaluation est faite au regard des mentions notées dans le dernier décompte.

Les demandes de paiement que nous avons reçues en date du 28 septembre 2011 et le dernier en date du 23 décembre 2011, sont toutes soutenues par une attestation de service fait comme requis au niveau du contrat.

Nous avons visité certaines unités de santé dans lesquelles la radio existe encore ; mais partout, c'est un matériel délaissé et aucun des agents en place n'était en mesure de nous informer de la situation du projet datant de 2011. En effet, avec le téléphone (GSM), les radios (RAC) ne sont plus utilisées. Certains centres en possèdent encore comme à Zingasso et Yorosso, tandis qu'à M'Pessoba, l'antenne est visible mais la radio n'est plus en place.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES



Antenne RAC de Yorosso



Antenne RAC de M'Pessoba



A M'Pessoba, l'emplacement de la radio est occupé par le ventilateur

4.1.10.2. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RECETTES-PERCEPTION DE M'PESSOBA

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHÉ (F CFA TTC)	LOCALISATION
01-Budget Sikasso	0034/DRMP-DSP-SIKASSO 2011	Travaux	96 666 386	M'Pessoba
Entreprise: ENTREPRISE BRAHIMA BENGALY				
Mission de contrôle : Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat Koutiala				
Financement : Budget National				
Date d'approbation :				
Date démarrage : 12 décembre 2011				
Délai d'exécution : 85 jours				
Date de réception provisoire : 12 décembre 2011				

EVALUATIONS TECHNIQUES

La matérialité de l'ouvrage est avérée et est utilisée comme recette-perception.

L'ouvrage est réalisé et présente visiblement un niveau de finition appréciable, mais n'est pas raccordé au réseau d'eau. La fuite d'eau est perceptible au plafond par endroit. Avec la dernière pluie (48 heures avant notre passage), nous avons constaté la présence d'eau sur le sol d'un bureau. Nous avons aussi constaté le début de décollage de carreaux dans un autre bureau. Enfin, il est noté des fissures à plusieurs endroits sur chacun des bâtiments.

Il convient de noter les points suivants :

LE NON RESPECT DES QUANTITES DE DEVIS DU MARCHÉ :

- les branchements au réseau d'eau d'un montant total d'un million cinq cent mille, ne sont pas réalisés, mais attachés et payés.
- le climatiseur du logement du receveur n'est pas posé, mais attaché et payé. Son montant est de trois cent mille francs.
- Il est prévu 04 brasseurs d'air d'un montant de deux cent quarante mille F CFA mais c'est treize qui ont été posés d'un montant de sept cent quatre vingt mille F CFA soit un manque à gagner de cinq cent quarante mille F CFA pour l'entrepreneur.
- Il était prévu au départ vingt quatre fenêtres pour le bâtiment administratif d'un montant de deux millions cinq cent quarante mille Francs CFA. Seulement vingt ont été réalisés avec des caractéristiques ne figurant pas toutes au devis.
- Enfin, le plan de récolement qui est une exigence du marché (voir article 36 page 11 du marché) n'est pas fourni.

LA MAUVAISE REALISATION DE CERTAINS TRAVAUX :

La finition est globalement appréciable mais certains travaux sont mal réalisés :

- L'étanchéité est posée mais la forme de pente n'était pas avec la rigueur requise ; ce qui explique les problèmes d'infiltration d'eau par endroit au niveau du toit.
- La pose de carreaux n'a pas reçu la rigueur requise, ce qui explique le début de décollage constaté dans certains bureaux.
- La mise à terre de chacun des bâtiments n'est pas faite avec le matériau requis ; nous avons vu au niveau du piquet de terre un fil de section trop faible (2.5 mm² au lieu de 6mm² au moins).

- Le délai de 85 jours prévu au marché est effectivement insuffisant pour le volume de travaux concerné par ce marché. Il y a d'ailleurs eu un Ordre de Service de prolongation de délai (sans une nouvelle quantité de travaux) et qui malheureusement n'est pas soutenu par un avenant.

AUTRES CONSTATS

- Nous avons constaté l'absence dans le contenu du DAO de certaines rubriques notamment la définition des prix.
- Il y a aussi le manque de suivi d'exécution qui traduit à la fois la mauvaise qualité de certaines réalisations mais aussi la modification du devis d'exécution, voire le changement de nature de tâches. Aucun ordre de service ne nous a été présenté dans ce sens. Il concerne aussi la mauvaise inscription de certains prix, notamment le prix 8.4-Peinture à huile en deux couches sur menuiserie métallique dont l'unité est forfaitaire et pourtant est valorisée en une quantité de 117.52.
- Ce manque de maîtrise d'œuvre concerne la non réalisation d'une tâche fondamentale et nécessaire à l'utilisation de l'ouvrage: le raccordement au réseau d'eau qui est pourtant payé. La grande suspicion vient d'ailleurs de la valorisation intégrale de toutes les tâches à 100%. Cette pratique n'est pas en concordance avec le marché qui de nature est présenté à prix unitaire.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

- d'améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'études avant la phase du lancement de l'appel d'offres. Il ya lieu de veiller à y inscrire la définition des prix et prévoir un délai en relation avec le volume des travaux.
- de mettre en place une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement.
- de formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.
- d'améliorer le système d'archivage des dossiers relatifs à l'exécution des marchés.
- A l'endroit de l'ARMDS, nous suggérons l'organisation d'un module de formation sur la gestion d'exécution des marchés surtout du point de vue établissement d'attachement suivant le cas de marchés à prix unitaire ou à prix forfaitaire.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES



Plafond et murs mouillés à cause d'infiltration



Bureaux mouillés par l'eau infiltration par plafond



Mise à terre incorrecte du bâtiment (fil inadapté)



Nettoyage insuffisant avant le repli de l'entrepreneur

4.1.11. PRIMATURE

Cette revue qui est le préalable n'a pas pu se dérouler parce que dès notre présentation au début de notre mission (le lundi 9 mai 2016), le responsable à l'approvisionnement qui nous été indiqué comme point focal nous a signifié qu'il n'est pas disposé à nous recevoir pour une mission d'audit.

L'ARMDS informée de la situation a promis une gestion spéciale du cas « Primature ». Finalement, on a été avisé de l'exclusion de cette autorité contractante de la liste des autorités à auditer.

4.1.12. MSIPC (MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA PROTECTION CIVILE)

Cette revue qui est le préalable n'a pas pu se dérouler parce qu'après plusieurs visites, nous avons fini par rencontrer le responsable chargé de l'approvisionnement M. Doumbia Salia qui a promis de nous rechercher les documents requis. Par la suite, il a signifié qu'il n'a pas retrouvé de documents mais qu'il peut nous faire accompagner de soldats (homme en uniforme) pour aller faire nous même les recherches au grand magasin. Malgré notre adhésion à cette formule spéciale de documentation, nos calendriers respectifs, n'ont pas favorisé cette solution.

4.1.13. ARMPTP

Cette revue qui est le préalable n'a pas pu se dérouler parce qu'après plusieurs visites, nous avons fini par recevoir une documentation trop limitée sur deux des cinq contrats concernés. La documentation sur un des deux marchés se limite à la simple copie de la page de garde donc inexploitable.

LE CONSTAT PHYSIQUE Y COMPRIS L'APPRECIATION ET L'EVALUATION

Sur le marché par appel d'offres ouvert qui est un marché de prestation de services, nous avons reçu un rapport bien rédigé et bien détaillé se rapportant au titre de la mission mais à défaut des TDR, nous ne pouvons pas apprécier le contenu.

Nous avons reçu le dernier paiement, mais les documents fournis ne comportaient pas de TDR et, nous ne pouvons évaluer ni l'étendue de la mission, ni les exigences pour sa rémunération.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante d'améliorer le système d'archivage.

4.1.14. MAIRIE DE SIKASSO

4.1.14.1. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : REALISATION DE DEUX MONUMENTS "PAYSAN NOIR ET FEMME D'ACCUEIL

N°	Référence Contrat	Nature	Montant marché (F CFA TTC)	Localisation
01-Mairie Sikasso	011/001/CO U SIK	Travaux	5 608 000	Sikasso
Entreprise:				
Mission de contrôle :				
Financement : Budget Mairie de Sikasso				
Date d'approbation :				
Date démarrage :				
Délai d'exécution :				
Date de réception provisoire :				

EVALUATIONS TECHNIQUES

Les travaux sont rémunérés en décompte unique sur lequel nous n'avons pas d'avis.

CONSTATS

Les monuments se présentent bien mais la finition au niveau du raccordement au socle est sans soin. En effet chacun des monuments semble être réalisé indépendamment du socle et un raccordement est réalisé avec du mortier de ciment mal œuvré.

Précisons d'entrée que le marché ne présente pas une spécification technique de la réalisation.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante :

- De remonter les insuffisances de finition évoquées, jusqu'au niveau de l'artiste contractant, afin que ses réalisations futures soit meilleures.
- Requérir les services d'un spécialiste pour l'élaboration de tout dossier dans le cadre de marchés publics.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES





Monument Paysan Noir



Finition approximative au raccordement entre le socle et le paysan



Femme d'accueil



Finition approximative au raccordement entre le socle et la femme

4.1.14.2. PRESENTATION DES DONNEES GENERALES DU MARCHE : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE SOCIO-ECONOMIQUE ET TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CSCOM A FLANZABOUGOU COMMUNE URBAINE DE SIKASSO

N°	REFERENCE CONTRAT	NATURE	MONTANT MARCHE (F CFA TTC)	LOCALISATION
02-Mairie Sikasso	012/2011-COU-SKO	Prestations Intellectuelles	1 300 000	Flanzabougou (Sikasso)
Entreprise:				
Mission de contrôle :				
Financement : Fondation BOA				
Date d'approbation :				
Date démarrage :				
Délai d'exécution :				
Date de réception provisoire :				

EVALUATIONS TECHNIQUES

A la suite des échanges au téléphone, nous avons discuté le 16 mai 2016 avec le Chef de Service Technique de la Mairie qui nous a expliqué que le financement du projet est assuré par la Fondation BOA qui a gardé sur elle tous les documents liés au marché. Aucun document n'est au niveau de la mairie. En l'absence de documents, nous sommes limités.

CONSTATS

Malgré l'absence de documents, nous avons retenu de visiter le centre déjà construit. Il est effectivement terminé et en cours d'utilisation.

Le centre fonctionne mais le domicile du médecin chef est désert. Il nous est expliqué que le salaire du médecin qui était en poste a commencé par être irrégulier et il est parti. Ainsi le centre n'est pas encadré par un médecin.

Nous avons aussi noté quelques malfaçons au niveau des travaux de construction.

RECOMMANDATIONS

Au regard des insuffisances relevées, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à détenir à l'avenir, pour toute opération de passation, les documents y relatifs quelque soient les sources de financement.

ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES







Plafond mouillé du fait de l'infiltration d'eau



Domicile du médecin (abandonné)

**5- PLAN D'ACTION DES PRINCIPAUX CONSTATS ET
RECOMMANDATIONS DE L'ENSEMBLE DES AUTORITES
CONTRACTANTES AUDITEES**

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCE	FACTEURS DE RISQUE
La plupart des DAO ne contient pas la rubrique relative à la définition des prix. Cette rubrique est d'autant plus importante que les spécifications techniques à elles seules ne permettent pas de renseigner le contenu d'un prix.	Insérer dans les DAO la rubrique concernant la définition de chaque prix.	Immédiat	Défaut de spécialiste pouvant renseigner chaque prix
Dans le DAO, la rubrique relative au devis est souvent émaillée d'erreurs sur les quantités, sur les unités ou sur la désignation de prix.	Faire relire le dossier d'Avant Projet Détaillé (APD) du bureau par un consultant indépendant ou par un groupe de spécialiste et procéder à une séance de validation.	Immédiat	Absence de budget pour prendre en charge la vérification indépendante
Certains marchés de prestations intellectuelles sont dépourvus de TDR (Termes de Référence).			
Parfois, les TDR sont muets au sujet des différents rapports et au sujet des échéances de soumission à l'Autorité Contractante.			
La détermination du délai d'exécution des travaux ou de prestation n'est pas souvent en relation avec la quantité des travaux à exécuter. Le délai est généralement court, ou long surtout pour les avenants.	Former les bureaux d'études, les Petites et Moyennes Entreprises et les autorités contractantes (par l'ARMDS) en techniques de détermination de prix de marché publics ; techniques de détermination de délai des travaux	Exercice 2017	Absence budget
Pour les travaux, certains prix sont trop faibles parfois en dessous du prix sec ; d'autres sont élevés. Il y a une mauvaise maîtrise du contenu d'un prix de la part des soumissionnaires.			
La rémunération des missions de contrôle et surveillance de travaux est généralement très faible et pas en rapport avec les experts requis dans les TDR.			

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
Les attachements sont signés uniquement par l'entrepreneur et parfois par le chef de mission ; aucune certification d'un représentant de l'autorité contractante ne garantit le paiement qui est généralement ordonné par la Direction des Affaires Financières ; alors que cette dernière est à caractère purement bureaucratique.	Le responsable de suivi (chef projet) doit certifier les attachements	Exercice 2017	Absence budget pour faciliter les déplacements périodiques sur le site d'exécution
La qualité approximative de la finition des travaux témoigne d'une quasi absence de contrôle des travaux.	Monter les TDR de dossiers de demandes de propositions de manière à avoir des contrôleurs permanents sur le chantier. Mettre en place le mécanisme de contrôle	Exercice 2017	Absence budget pour payer le prix juste de suivi et de contrôle
La confusion de type de marché (forfaitaire ou à prix unitaires) lors de l'établissement des attachements. Chacun des prix du marché est attaché à 100% sans considération de la quantité réelle exécutée sur le terrain.	Faire les attachements suivant le type de marché. Sur l'attachement final: -un prix unitaire est quantifié à la limite du réel exécuté. -un prix forfaitaire est quantifié sans tenir compte du détail constituant le prix.	Immédiat	Aucun
La non application de pénalités de retard pour les cas de dépassement de délai.	En absence d'un ordre de service justifiant un retard qui ne culpabilise pas le titulaire, la pénalité de retard est automatiquement calculée sur les décomptes établis à l'expiration du délai contractuel.	Immédiat	L'incapacité de la mission de contrôle à assumer pleinement ses responsabilités
Les changements en cours d'exécution (délai surtout) de contrats ne font pas objet d'avenant. Parfois, il n'y a même pas de note de service pour caractériser les suspensions de délai lors de l'exécution.	Faire un ordre de service en cas d'arrêt de chantier indépendant du titulaire ; faire un ordre de service suivant pour la reprise. Les dits ordres de service constituent des jalons pour neutraliser le délai d'exécution.	Immédiat	Aucun

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
La documentation requise pour constituer un avenant (motif, devis actualisé...etc) n'est pas élaborée avant la signature de l'avenant.	Organiser une formation (par l'ARMDS) à l'endroit des autorités contractantes, les bureaux de contrôle et les PME sur la gestion des cas de modification au cours de l'exécution d'un projet.	Exercice 2017	Absence budget pour organiser la formation
La chronologie de numérotation n'est pas respectée lors de la constitution d'avenant.			
Les décomptes sont désignés « Décompte provisoire N°...» même pour ceux de paiement de la retenue de garantie. Nous n'avons pas de « décompte final » juste après la réception provisoire, ni de « décompte définitif » juste après la réception définitive.	Mentionner pour chaque décompte le numéro d'ordre « <i>DECOMPTE PROVISOIRE N°....</i> » ; Quant au décompte établi après la réception provisoire, il porte la désignation : « <i>DECOMPTE FINAL</i> ». Et celui après la réception définitive : « <i>DECOMPTE DEFINITIF</i> »	Immédiat	Aucun
L'article 36 de tous les marchés de travaux spécifie les documents à fournir après exécution. Les autorités contractantes n'exigent pas de l'entreprise, notamment le plan de récolement qui doit être fourni trente jours après la réception provisoire.	Dès la réception provisoire, le chef de projet écrit au Chef de la mission de contrôle pour rappeler le contenu de l'article 36 relatif au plan de récolement qui constitue pour le contractant un outil capital d'utilisation et de réparation éventuel au cours de la vie de l'ouvrage.	Immédiat	Aucun
Tous les documents requis n'ont pas été mis à notre disposition. Pour certaines autorités contractantes, lesdits documents n'ont pas été structurés et archivés ; pour d'autres, ils ont été vandalisés lors des événements de 2012. Pour d'autres enfin, les documents n'ont peut être jamais été rangés quelque part.	Instruire les chefs projets sur la nécessité de réaliser le pré-archivage ; le chef de projet doit être responsabilisé à cette fin. Redynamiser ou créer au niveau de chaque autorité contractante une structure chargée d'assurer l'archivage papier et électronique.	Exercice 2017	Absence budget pour prendre en charge un archiviste

6- PLANS D'ACTION SPECIFIQUES DES PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE CHAQUE AUTORITE CONTRACTANTE

Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN)

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
<p>Quand bien même la documentation a été mise à notre disposition ; il est noté que certaines n'étaient pas disponibles notamment le dernier décompte, les divers ordres de service et avenants éventuels pour authentifier les changements de termes de contrat et le plan de récolement pour les marchés de travaux. D'autres compléments sont fournis par la suite.</p>	<p>Améliorer le système d'archivage des données de chaque projet en sériant chacune des phases de vie du projet considéré.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>
<p>Insuffisance du contenu des DAO avec une absence de la définition des prix.</p>	<p>Améliorer la qualité des DAO et des DP. Tout prix doit être éclairé par sa définition et, les TDR doivent avoir une mention sur le chronogramme des rapports.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>
<p>Un problème général de suivi d'exécution. Le suivi des projets semble être laissé entièrement sous la responsabilité exclusive des maîtres d'œuvres délégués</p>	<p>Renforcer la responsabilité du chef de projet en favorisant les visites de terrain. Cette responsabilité passe aussi par la lecture intégrale du projet du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) avant le lancement de l'avis ; et la lecture intégrale des rapports périodiques de la mission de contrôle et l'avis obligatoire écrit sur chaque rapport lors de l'exécution. L'avis est sous-tendu par le respect de façon comparée et point par point, du contenu des TDR. Le chef projet aura un regard spécial sur la gestion des avenants en cas de changement d'un terme du marché.</p>	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence budget de prise en charge des visites de chantier</p>
<p>Un problème d'attachement de travaux. D'abord le contenu des attachements ne respecte pas les exigences du marché. Aussi, quand bien même les marchés sont à prix unitaires leur attachement semble épouser la forme de l'attachement d'un marché forfaitaire.</p>	<p>Instaurer l'établissement d'un attachement contradictoire entre le responsable de la mission et le chef de projet ; ledit attachement doit être soutenu pas les copies d'avis écrits du chef projet, sur les rapports soumis durant la période.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>

AGETIER exécution des travaux et des infrastructures

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
<p>Quand bien même la documentation a été mise à notre disposition ; il est noté que certaines n'étaient pas disponibles. Ainsi donc un PV de réception définitive nous est remis, alors que le PV réception provisoire n'est pas retrouvé.</p>	<p>Améliorer le système d'archivage des données de chaque projet en sériant chacune des phases de vie du projet considéré.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Non responsabilisation ; non désignation d'un chef de projet</p>
<p>Une insuffisance du contenu des DAO avec au devis, des inscriptions non concordantes avec la réalité.</p>	<p>Renforcer la responsabilité du chef projet. Cette responsabilité passe par la lecture intégrale du projet du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) avant le lancement de l'avis ; et la lecture intégrale des rapports périodiques de la mission de contrôle et l'avis obligatoire écrit sur chaque rapport lors de l'exécution. L'avis est sous-tendu par le respect de façon comparée et point par point, du contenu des TDR.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Non responsabilisation ; non désignation d'un chef de projet</p>
<p>Un problème général de suivi d'exécution. Le suivi des projets semble être laissé entièrement sous la responsabilité exclusive des maîtres d'œuvres délégués. Cette situation se traduit par l'ignorance de la part de l'AGETIER de certaines irrégularités ou au mieux, une réaction parfois tardive de ce dernier. L'exemple concerne le cas de certains travaux non exécutés mais payés; et le cas de réaction tardive de l'AGETIER suite à une immixtion injustifiée d'un maître d'ouvrage.</p>	<p>Instaurer l'établissement d'un attachement contradictoire entre le responsable de la mission et le chef de projet ; ledit attachement doit être soutenu pas les copies d'avis écrits du chef projet, sur les rapports soumis durant la période.</p> <p>Faire une estimation confidentielle réaliste en rapport avec les exigences de TDR, en tenir compte à l'évaluation des Demandes de Propositions(DP) et y veiller à l'exécution.</p>		
<p>Un problème de gestion des avenants. Nous avons eu des cas de modification de montant de marché ou de modification de délai, signifiés uniquement par ordre de service et non consolidés par avenant régulièrement constitués. Précisons que nous avons finalement reçu l'avenant pour le cas de changement de montant des</p>	<p>L'organisation de modules de formation à l'endroit des autorités contractantes sur les aspects suivants :</p> <p>- La gestion pratique d'avenant dans un marché public (les conditions, la constitution, l'élaboration....).</p>		<p>Absence de budget de prise en charge des formations</p>

travaux.	<p>-L'élaboration d'attachement (cas de travaux, cas de prestations, marchés forfaitaires, marchés à prix unitaires, les signataires.....).</p> <p>-« Limites et obligations du maître d'ouvrage en cas de recours aux services d'un maître d'ouvrage délégué »</p>	Exercice 2017	
<p>Un problème d'attachement de travaux. D'abord le contenu des attachements ne respecte pas les exigences du marché. Aussi, quand bien même les marchés sont à prix unitaires leur attachement semble épouser la forme de l'attachement d'un marché forfaitaire.</p>			
<p>Enfin, un problème de valorisation de prestation pour le suivi de travaux de bâtiments. Le coût de prestations de contrôle/suivi des travaux est dérisoire. Cette sous valorisation est monnayée à l'exécution par un bas niveau de suivi.</p>			

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
<p>Ce marché prévu pour un délai de 90 jours est réceptionné après neuf mois soit six (6) mois de retard. Nous n'avons reçu aucun ordre de service qui pourrait justifier les raisons, ni la preuve de l'application de pénalités de retard. Aussi, le marché ne comprend pas une rubrique sur la définition des prix.</p>	<p>Améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offres. Un regard particulier sur la définition des prix et sur le délai de réalisation.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>
<p>Des cas de non respect du devis estimatif. Ainsi donc, certains prix n'ont pas été exécutés à la hauteur de ce qui est estimé, mais pourtant attachés, décomptés et payés.</p> <p>L'attachement des travaux montre une exécution à 100% du marché, la réalité sur le terrain est autre : il y a eu des modifications non matérialisées au détriment de l'entrepreneur, mais surtout beaucoup de modifications au profit de ce dernier.</p>	<p>Mettre en place au niveau du ministère une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Ce travail peut être contracté avec un maître d'œuvre délégué.</p> <p>Faire la différence lors de l'établissement des décomptes de travaux, entre le marché globalement forfaitaire et le marché à prix forfaitaire et à prix unitaire qui n'est qu'un marché globalement à prix unitaire.</p> <p>Formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de récolement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.</p>	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence de budget de prise en charge de l'équipe de suivi</p>

Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MAT)

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
<p>Il n'y avait pas eu un responsable de suivi et le peu de disponibilité des membres de la passation ne nous a pas permis de savoir si une structure de suivi existe ou non au sein du ministère ; nous n'avons pas reçu non plus des courriers d'appréciation de divers rapports soumis par la mission, de la part de l'autorité contractante.</p> <p>Nous notons l'absence d'une compétence avérée pour le suivi au niveau de l'autorité contractante.</p> <p>La présentation des documents et le contenu des rapports montrent que l'architecte (Chef de mission de contrôle) a mené le projet entier d'autorité et parfois au-delà des prérogatives qui pourraient être celles de sa mission (exiger de la part de l'entreprise un frigo à la salle de réunion sans toutefois préciser que c'est une exigence du marché de l'entreprise des travaux).</p>	<p>Mettre en place au niveau du Ministère une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement. Ce travail peut être contracté avec un maître d'ouvrage délégué.</p>	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de suivi ou de contractualisation avec une agence de maîtrise d'ouvrage délégué</p>
<p>Le contenu du marché ne présente pas des Termes de Référence qui spécifient clairement l'étendue de la mission ; et pourtant l'article 2.1 y fait référence. Toutefois, l'échelonnement du paiement est lié aux divers rapports à présenter ; et les rapports semblent être remis régulièrement.</p>	<p>Vérifier le contenu des TDR et y inscrire les rapports à produire et leur échéance ainsi que l'étendu de la mission</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>
<p>La date de remise de rapports n'est pas spécifiée (pas de cachet de réception). Mais le rapport N°1 porte la date de mars 2011 et le N°12, la date de février 2012, pour un OS de démarrage en date du 10 février 2011. Les deux rapports respectifs détaillent le déroulement du chantier mais est resté muet sur les éventuels essais réalisés, signifiés au devis du marché de contrôle.</p>			

Ministère de la Santé (MS)

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
<p>Absence de définition de prix au DAO</p> <p>Attachement intégral (100%) des quantités du devis même si ce qui est exécuté est différent.</p> <p>Mauvaise qualité de certaines réalisations</p>	<p>Améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offre. Veiller à insérer la définition des prix au DAO.</p> <p>Permettre un meilleur suivi de la part de la structure de suivi en place qu'est la CEPRIS en favorisant beaucoup plus le suivi sur le terrain des Entreprises de réalisation ainsi que des missions de contrôle.</p> <p>Organiser (par l'ARMDS) un module de formation à l'endroit des bureaux d'études et de contrôle de travaux pour leur rappeler la mesure de leur responsabilité et les risques encourus en cas de fausses déclarations. Cette formation devra déboucher sur la différence entre marché à prix unitaire et marché à prix forfaitaire.</p>	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de suivi pour ce qui concerne le Ministère de la Santé</p> <p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de formation pour ce qui concerne l'ARMDS</p>

Conseil Régional de Sikasso

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
Certains documents n'étaient pas disponibles. Certaines heureusement ont dû être complétées par envoi mail.	Améliorer le système d'archivage des données de chaque projet en sériant chacune des phases de vie du projet considéré.	Immédiat	Aucun
<p>Insuffisance du contenu des DAO avec une absence de la définition des prix.</p> <p>Un problème général de suivi d'exécution. Le suivi des projets semble être laissé entièrement sous la responsabilité exclusive des maîtres d'œuvres délégués. Cette situation se traduit par l'établissement des attachements au mépris des règles et exigences du marché, et une qualité dégradante des exécutions.</p>	<p>Doter le conseil d'un service technique avec la responsabilité du chef pour la lecture intégrale du projet du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) avant le lancement de l'avis ; et la lecture intégrale des rapports périodiques de la mission de contrôle et l'avis obligatoire écrit sur chaque rapport lors de l'exécution. L'avis est sous-tendu par le respect de façon comparée et point par point, du contenu des TDR.</p> <p>Instaurer l'établissement d'un attachement contradictoire entre le responsable de la mission de contrôle et le chef de projet ; le chef projet devra donc avoir toutes les facilités pour visiter les chantiers au moins à périodicité mensuelle.</p>	Exercice 2017	<p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de suivi pour ce qui concerne le Conseil régional de Sikasso</p> <p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de formation pour ce qui concerne l'ARMDS</p>

Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE)

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
<p>Difficulté d'accès aux documents. Sur cinq marchés de l'échantillon, nous n'avons eu que de façon parcellaire, des documents sur deux marchés.</p>	<p>Améliorer le système d'archivage des données de chaque marché passé</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>
<p>Problème de gestion des avenants. Nous avons eu des cas de modification du délai sans recevoir les Ordres de Services et avenants y relatifs.</p>	<p>Organisation (par l'ARMDS) de modules de formation à l'endroit des autorités contractantes sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion pratique d'avenant dans un marché public (les conditions, la constitution, l'élaboration....). - Elaboration d'attachement (cas de travaux, cas de prestations, marchés forfaitaires, marchés à prix unitaires, les signataires.....). 	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de formation pour ce qui concerne l'ARMDS</p>
<p>Insuffisance du contenu des DAO avec une absence de la définition des prix.</p>	<p>Doter le Ministère d'un service technique ou renforcer l'existant avec la responsabilité du chef pour la lecture intégrale du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) avant le lancement de l'avis ; de veiller à insérer au DAO la définition des prix.</p>	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de suivi pour ce qui concerne le Conseil régional de Sikasso</p>

Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)-DFM

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
<p><u>Mauvaise qualité de certains matériaux</u> : le carreau de sol principalement qui a déteint à plusieurs endroits sous le passage de pieds; c'est la preuve que le grès cérame du devis n'est pas posé. Aussi, les couleurs d'une même aire de pose ne sont pas rigoureusement les mêmes.</p>	<p>Mettre en place une structure de suivi rigoureux qui exige des contractants (Entreprise des Travaux et Mission de contrôle) le respect de leur engagement.</p>	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de suivi</p>
<p><u>Malfaçons notables dans l'exécution de certaines tâches</u> : carreaux se décolent progressivement surtout au premier étage ; au niveau des escaliers, les contremarches sont de hauteurs diversifiées ; ce qui en plus d'être une gêne pour l'utilisateur, peut être cause d'accident.</p>	<p>améliorer la qualité des DAO en ayant un regard critique sur le rendu des bureaux d'étude avant la phase du lancement de l'appel d'offre et y inscrire nécessairement la définition des prix.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>
<p>Absence de la définition des prix au niveau du DAO</p> <p>Le plan de récolement n'est pas fourni</p>	<p>Formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de recollement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>
<p>L'entreprise n'a pas une maîtrise de ses prix de soumission.</p>	<p>Organiser un module de formation à l'endroit des Petites et moyennes entreprises de BTP pour une bonne élaboration des prix de soumission.</p>	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence budget de prise en charge de l'équipe de formation pour ce qui concerne l'ARMDS</p>

Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)-Mairie du District de Bamako

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
Les documents reçus sont insuffisants.	Améliorer le système d'archivage des dossiers d'exécution des marchés.	Immédiat	Aucun
Le plan de récolement n'est pas fourni	Formaliser les documents exigibles à la signature du dernier décompte notamment le plan de recollement qui est une exigence contractuelle des marchés de travaux.	Immédiat	Aucun
Absence de définition de prix dans le DAO.	Améliorer la qualité des DAO en y insérant une rubrique sur la définition suivant le modèle type des dossiers de marché de Travaux dans la zone UMOA.	Immédiat	Aucun
Le décompte comptabilise intégralement l'exécution à la hauteur de l'estimation. Pour un marché à prix unitaire, cette pratique ne crédibilise pas les acteurs. Mieux, aucun attachement des travaux n'est présenté avec la facture.	Organiser le service technique au niveau du maître d'ouvrage et l'impliquer dans le suivi des travaux relevant de la mairie. Prendre en compte dans les attachements la quantité réellement exécutée.	Exercice 2017	Absence budget de prise en charge de l'équipe technique
Les points d'eau sont délaissés. En effet, les services de l'hydraulique n'ont pas été sollicités pour la réparation des pompes en panne, à cause des raisons expliquées ci-dessus.	Aviser par courrier le service de l'hydraulique pour la réparations des points d'eau. Redynamiser le comité de gestion et revoir à la baisse les prix à payer par les usagers.	Immédiat	Aucun

Mairie de Sikasso

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
Documentation partiellement disponible et pour un seul des deux marchés concernés	Améliorer le système d'archivage des données de chaque projet. Sont concernés, tous les projets de la mairie même ceux à financement extérieur comme c'est le cas du financement de la fondation BOA.	Immédiat	Aucun
Le dossier d'appel à candidature des monuments est sommaire et aurait pu être amélioré avec le concours d'un architecte spécialisé.	Requérir la compétence même extérieure pour le montage des DAO et des DP	Immédiat	Absence budget de prise en charge de l'équipe technique
La finition de l'ouvrage est approximative surtout au niveau du raccordement socle/œuvre artistique.	Renforcer le service technique actuel de la mairie pour un meilleur suivi des projets	Exercice 2017	Absence budget de prise en charge de l'équipe technique

Direction Régionale du Budget de Sikasso

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
<p>Mauvaise qualité du contenu du DAO avec certains prix et quantités mal exprimés ; et l'absence de la rubrique de définition de prix.</p> <p>Attachement intégral de tous les prix du marché et toutes les quantités du marché même si ce n'est pas exécuté.</p> <p>Mauvaise qualité de réalisation de certains travaux donnant aujourd'hui de déconvenues aux usagers.</p>	<p>Mettre en place un service technique et ledit service veillera au préalable à la qualité des DAO en y insérant entre autres la définition des prix; il devra recourir au besoin, à des compétences extérieures. Il visitera les chantiers pour avoir à l'œil les prestataires liés par contrat à la réalisation d'un projet. Un membre de ce service devra contresigner les attachements</p>	<p>Exercice 2017</p>	<p>Absence budget de prise en charge de l'équipe technique</p>
<p>Non livraison de tous les documents requis à la signature du décompte définitif. Cas du plan de récolement.</p>	<p>Améliorer l'archivage des documents de réalisation d'un projet en sériant chacune des phases de la réalisation</p>	<p>Immédiat</p>	<p>Aucun</p>

ARMTP télécommunication et postes

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	ECHEANCES	FACTEURS DE RISQUES
Pour un marché de prestation de services, nous avons reçu un rapport bien rédigé et bien détaillé se rapportant au titre de la mission ; mais nous n'avons reçu ni le DAO ni le contrat pour voir le TDR et connaître le contenu de la mission.	Améliorer le système d'archivage.	Immédiat	Aucun

Annexe : LISTE DES MARCHES AUDITES POUR CHAQUE AUTORITE CONTRACTANTE

Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN)

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHÉ</i>	<i>INTITULE DU MARCHÉ</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-MEALN	0356DGMP-DSP2011	Lot 4 : Travaux de Construction des CAP de Garalo et de Zangasso (Sikasso)	Travaux	AOO		56 802 560
02-MEALN	088/DGMP/2011	Sélection d'un expert en informatique de gestion chargé d'appuyer la Cellule de Planification et Statistique	Prestation intellectuelle	AOO	SOFRECO	127 649 232
03-MEALN	00893/MEALN-DFM-DAMP/2011	Conception et Production d'une pièce de théâtre en langue Nationale Bamanan sur la réforme de l'école malienne	Prestation intellectuelle		KARY COULIBALY	6 065 200

AGETIER exécution des travaux des et des infrastructures

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHÉ</i>	<i>INTITULE DU MARCHÉ</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-AGETIER	T1-BTN2-254-01-03/2011/IP	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE DE KOUMANTOU LOT 3	Travaux	AOO	ABDOULAYE DIAWARA	101 847 448
02-AGETIER	255/2011/IP	CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BARRAGE SEUIL DE DJENNE	Surveillance et Contrôle des Travaux	DP		1 156 533 763
03-AGETIER	T1-BTN2-226/2009/IP	CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE DE NIAMAKORO	Surveillance et Contrôle des Travaux	DP	ATELIER TIMBELY ARCHITECTURE (ATA)	2 647 500

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHÉ</i>	<i>INTITULE DU MARCHÉ</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-MPFEF	012/MPFEF/DFM 2011	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'EXPOSITION ET D'UNE SALLE DE CONFERENCE	Travaux	AOO	ENTREPRISE MALI CONSTRUCTIONS	80 147 260

Ministère de l'Artisanat et du Tourisme (MAT)

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHÉ</i>	<i>INTITULE DU MARCHÉ</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-MAT	0063/DRMP	SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'ARISANAT	Surveillance et Contrôle des Travaux	AOO		38 500 000

Ministère de la Santé (MS)

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHÉ</i>	<i>INTITULE DU MARCHÉ</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-MS	0564DGMP2011	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CSREF DE DIEMA	Travaux	AOO		716 484 800

Conseil Régional de Sikasso

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHÉ</i>	<i>INTITULE DU MARCHÉ</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-Conseil Régional Sikasso	0040/DRMP-DSP-SIKASSO 2011	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT PONCEAUX DE LA PISTE NIEROUANI-OUATTARASSO, COMMUNE DE LOULOUNI CERCLE DE KADIOLO LOTI	Travaux	AOO	SAMA SA-TP	52 325 230
02-Conseil Régional Sikasso	Avenant N° 2 au Marché N°0028 DRM-DSP-Sikasso pour la Construction du CFP de Yorosso	AVANANT N°2 AU TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNEL DE YOROSSO	Travaux	AOO	ECOTRAP-SARL	16 571 976

Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE)

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHE</i>	<i>INTITULE DU MARCHE</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-MEE	0152DGMP-011	REALISATION DE 02 AEP (CENTRES DE NIORO ET DIORO) DANS LA REGION DE SEGOU LOTA	Travaux	AOO	HYDROSAHEL/FADOUL TECHNIBOIS	2 826 745 783
02-MEE	N°013/DAF-MEE	MAINTENANCE ANNUELLE AU LOGITIEL TOMPRO WINDOWS ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE PERIODIQUE DU SERVICE FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LES REGIONS DE GAO, KOULIKORO ET SEGOU	Prestation intellectuelle	ED		5 082 000

Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)-DFM

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHE</i>	<i>INTITULE DU MARCHE</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
02-MATCL	0282/DGMP2011	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DFM DU MATCL	Travaux	AOO		200 244 006

Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)-Mairie du District de Bamako

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHE</i>	<i>INTITULE DU MARCHE</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-MATCL	0026/DRMP 2011	BADIGEONNAGE DES BUREAUX DE LA MAIRIE DE BAMAKO	Travaux	ED	SOCIETE FOFANA et FRERES-SARL	115 320 357
03-MATCL	0021/DGMP-DSP-2011	REALISATION DE SEPT FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE POMPES A MOTRICITE HUMAINE EN COMMUNE III ET VI DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES QUARTIERS PERIPHERIQUES DE BAMAKO LOT2	Travaux	ED	Entreprise Industrie Mali Flexible	69 417 240

Mairie de Sikasso

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHE</i>	<i>INTITULE DU MARCHE</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-Mairie Sikasso	011/001/CO U SIK	REALISATION DE DEUX MONUMENTS « PAYSAN NOIR ET FEMME D'ACCUEIL »	Travaux	CS	SOCIETE FOFANA et FRERES-SARL	5 608 000
02-Mairie Sikasso	012/2011-COU-SKO	REALISATION DE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE SOCIO-ECONOMIQUE ET TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CSCOM A FLANZABOUGOU COMMUNE URBAINE DE SIKASSO	Prestation intellectuelle	ED		1 300 000

Direction Régionale du Budget de Sikasso

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHÉ</i>	<i>INTITULE DU MARCHÉ</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-Budget Sikasso	0034/DRMP-DSP- SIKASSO 2011	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RECETTES-PERCEPTIONS DE M'PESSOBA	Travaux	AOO	ENTREPRISE BRAHIMA BENGALY	96 666 386
02-Budget Sikasso	328DRB-SIK 2011	MAINTENANCE ET REPARATION DU RESEAU RADIOPHONIQUE (RAC) DES STRUCTURES DE SANTE DE LA SANTE DE LA REGION DE SIKASSA	Prestations de Services	AOO	LA COMPAGNIE MALIENNE DE TELECOMMUNICATION ET D'ENTREPRISE (CMTE)	17 699 870

ARMTP télécommunication et postes

<i>N° ORDRE</i>	<i>N° DU MARCHÉ</i>	<i>INTITULE DU MARCHÉ</i>	<i>NATURE</i>	<i>MODE DE PASSATION</i>	<i>TITULAIRE</i>	<i>MONTANT (F CFA)</i>
01-ARMTP	11-0023	CONTRÔLE DE LA QUALITE DE SERVICE DES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS	Prestations de Services	AOO	PLANET NETWORK	80 133 019
02-ARMTP	11-008	PROJETS DE DECRETS D'APPLICATION LOI TELECOMS/TICS ET PROJETS PROCEDURES DE REGULATION	Prestations de Services	ED	GUIDE LOYRETTE NOUEL-A.A.R.P.I.	27 092 800